



**BANQUE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE**

BES N° 05 - novembre 2019

Bulletin Economique et Statistique

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	3
Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	7
Liste des Sigles et Abreviations	9
Comité de Validation	11
Avant-Propos	13
<hr/>	
I. Evolutions économiques monétaires et financières récentes	14
<hr/>	
1. Environnement international	14
2. Secteur réel de la CEMAC	19
3. Balance des paiements et compétitivité	28
4. Secteur publique	32
5. Monnaie et Credit	34
<hr/>	
Conclusion	42
<hr/>	
II. Etude	45

LISTE DES TABLEAUX

T1 : Taux de croissance réelle des principaux pays partenaires	14
T2 : Cours des principaux produits de base exportés par la CEMAC	16
T3 : Taux directeurs des principales Banques Centrales	18
T4 : Taux de croissance des pays de la CEMAC	19
T5 : Contribution à la croissance	20
T6 : Taux d'inflation sur les 12 derniers mois	23
T7 : Indice des prix de la CEMAC par fonction de consommation	25
T8 : Contribution des fonctions de consommation à l'inflation de la CEMAC	26
T9 : Solde de la balance commerciale	28
T10 : Solde de la balance des paiements(en % du PIB).	29
T11 : Compétitivité (Variations en %)	31
T12 : Finances publiques	33
T13 : Evolution de la dette publique extérieure	33
T14 : Evolution des principaux indicateurs de la liquidité	36
T15 : Agrégats de monnaie et de crédit (en millions de FCFA).	38
T16 : Taux directeurs de la BEAC	40

LISTE DES GRAPHIQUES

G1. Taux de croissance réelle des pays industrialisés	14
G2. Taux de croissance réelle des pays en développement	15
G3. Cours du pétrole	15
G4 : Cours des produits agricoles d'exportations	15
G5. Cours des métaux non précieux	15
G6. Indice composite des cours des produits de bases exportées par la CEMAC (Base 100 : janvier 2012)	15
G7. Cours moyen mensuel de l'euro	17
G8. Cours moyen mensuel de l'euro (suite)	17
G9. Taux de croissance réelle des pays de la CEMAC	19
G10. PIB nominal des pays de la CEMAC (en milliards de FCFA)	20
G11. Contribution du secteur primaire à la croissance de la CEMAC	21
G12. Contribution du secteur secondaire à la croissance de la CEMAC	21
G13. Contribution du secteur tertiaire à la croissance de la CEMAC	21
G14. Taux d'inflation en glissement annuel des pays de la CEMAC	24
G15. Taux d'inflation en glissement annuel des partenaires	24
G16. Contribution absolue des fonctions de consommation à l'indice des prix à la consommation de la CEMAC (<i>en moyenne annuelle</i>)	27
G17. Contribution absolue des fonctions de consommation à l'indice des prix à la consommation de la CEMAC (<i>en glissement annuel</i>)	27
G18. Solde des transactions courantes des pays de la CEMAC (en % du PIB)	28
G19. Evolution du TCER/TCEN	29
G20. Evolution de l'indice composite du TCER de la CEMAC	31
G21: Contribution des pays membres au solde budgétaire, base engagement, dons compris	32
G22. Evolution des finances publiques de la CEMAC	32
G23. Evolution de la structure des réserves des banques de la CEMAC (<i>réserves libres et obligatoires</i>)	37
G24. Evolution comparée du TISP et du taux de la facilité de dépôts de la BCE	41
G25. Evolution comparée du TIAO et du taux d'appels d'offres de la BCE	41
G26. Evolution du volume des injections de liquidité (Guichet A) dans la CEMAC (en millions de FCFA)	41

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BCC	:	Banque Centrale du Congo
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BEAC	:	Banque des Etats de l’Afrique Centrale
BES	:	Bulletin Economique et Statistique
BCE	:	Banque Centrale Européenne
BoE	:	<i>Bank of England</i>
BoJ	:	<i>Bank of Japan</i>
CBN	:	<i>Central Bank of Nigeria</i>
CEMAC	:	Commission Economique et Monétaire d’Afrique Centrale
CPM	:	Comité de Politique Monétaire
FED	:	Réserve Fédérale Américaine
FMI	:	Fonds monétaire international
PIB	:	Produit Intérieur Brut
RDC	:	République Démocratique du Congo
SARB	:	<i>South African Reserve Bank</i>
TCM	:	Taux Créditeur Minimum
TCER	:	Taux de Change Effectif Réel
TCEN	:	Taux de Change Effectif Nominal
TIAO	:	Taux d’Intérêt des Appels d’Offres
TIMP	:	Taux Interbancaire Moyen Pondéré
TISP	:	Taux d’Interêt sur Placement
WEO	:	<i>World Economic Outlook</i>
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

COMITÉ DE VALIDATION

La coordination de la publication du BES est assurée par un Comité de validation, créé par Décision du Gouverneur N°065/GR/2017 du 03 juillet 2017. Celui-ci a pour responsabilité principale de valider les articles et les études proposés pour publication dans le Bulletin. Il veille également au respect des dates de parution du Bulletin. Pour ce quatrième numéro, il est composé comme suit :

PRÉSIDENT :

DIFFO NIGTIOPOP Georges

Adjoint au Directeur Central des Etudes, de la Recherche et des Statistiques en charge du pôle « Etudes ».

Membres :

MOUNKALA Evrard Ulrich Herménégilde

Adjoint au Directeur Central des Etudes, de la Recherche et des Statistiques en charge du pôle « Statistiques ».

MVONDO Emile Thierry

Adjoint au Directeur Central des Etudes, de la Recherche et des Statistiques en charge du pôle « Recherche ».

MALEO BATOUMOUENI Clen Dorel

Chef du Service Prévisions Macroéconomiques et de la Surveillance Multilatérale, chargé du Secrétariat du CPM

MBOHOU Christelle Louisa

Chef du Service de l'Environnement International, en charge de la Publication et de la Documentation.

Ont également prit part à ces travaux, les agents du Service de l'Environnement International, en charge de la Publication et de la Documentation :

- **GOMBA EBIKILI Claise Borgia;**
- **ANYE SIRI PRISCILLA.**

La Banque Centrale analyse les évolutions économique, monétaire et financière à l'échelle internationale et sous-régionale pour prendre ses décisions de politique monétaire. Les statistiques disponibles et les études qui sont faites par le personnel ou les ressortissants de la CEMAC sont autant d'éléments qui permettent aux dirigeants de la Banque d'avoir une meilleure connaissance de leur environnement économique, monétaire et financier.

A l'échelle internationale, la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, ainsi que l'incertitude au regard de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, ont été les éléments marquants de cette année 2019. Au niveau sous-régional, les économies de la CEMAC resteraient vigoureuses malgré un affaiblissement de la conjoncture mondiale. Ainsi, en 2019, l'activité sous-régionale serait marquée par i) la bonne tenue des activités des branches extractives, des services marchands et des industries manufacturières ; ii) l'atonie de la demande et la bonne orientation de l'offre des produits vivriers et iii) la poursuite de la consolidation des finances publiques, malgré la persistance de quelques risques intérieurs.

Pour 2019, les services de la Banque prévoient : i) un taux de croissance de 2,7 % contre 1,8 % en 2018 ; ii) une légère remontée des pressions inflationnistes avec un taux d'inflation à 2,5 %, après 2,2 en 2018 ; iii) un excédent du solde budgétaire base engagements, dons compris de 0,8 % du PIB, contre un déficit de 0,3 % du PIB en 2018 ; iv) un creusement du déficit du compte courant extérieur passant de - 2,7 % du PIB en 2018 à - 3,6 % en 2019 et v) une expansion de la masse monétaire de 3,8 %, avec un taux de couverture extérieure de la monnaie qui se situerait autour de 65,7 % en 2019.

Suivant sa ligne éditoriale, ce support de communication est une publication de la BEAC, élaborée par la Direction des Etudes, de la Recherche et des Statistiques (DERS) et éditée par le Service de la Reprographie des Services Centraux à Yaoundé. Il est destiné à un public large et contient les analyses produites par des cadres et par les universitaires de la sous-région. Les analyses figurant dans ce bulletin, portent sur les évolutions économiques, monétaires et financières de la sous-région, sur l'environnement de mise en œuvre de la politique monétaire, ainsi que sur des thématiques ayant trait aux missions statutaires de la Banque Centrale.

Avec ce cinquième numéro, la BEAC perpétue donc cette habitude de publication et de fidélisation des lecteurs du Bulletin.

Le corps de ce cinquième numéro du BES s'articule autour de deux parties. La première décrit les évolutions économiques, monétaires et financières, tandis que la seconde présente les « études » produites par le personnel de la BEAC ou des ressortissants de la CEMAC (cadres d'autres institutions ; universitaires, etc.).

En rapport avec la deuxième partie, le thème retenu pour ce dernier numéro de l'année est : la nouvelle réglementation des changes dans la CEMAC. La BEAC encourage ardemment les chercheurs et cadres des administrations publiques et privées des pays de la sous-région à proposer leurs travaux pour participer à la réflexion sur l'émergence des pays de la CEMAC.

Georges DIFFO NIGTIOPOP
Président du Comité de Validation

I. EVOLUTIONS ECONOMIQUES, MONETAIRES ET FINANCIERES RECENTES

1. Environnement international

La mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale du Fonds monétaire international d'octobre 2019 confirme la poursuite du ralentissement de la croissance mondiale. En effet, depuis l'édition des Perspectives de l'économie mondiale (PEM), publiées en avril 2019, les États-Unis ont renforcé leurs mesures protectionnistes, notamment en relevant leurs droits de douane sur certaines importations chinoises, tandis que la Chine, en représailles, a augmenté les siennes sur certains produits importés des USA. En outre, les chaînes mondiales d'approvisionnement en technologies ont été menacées par la perspective de sanctions américaines. Par ailleurs, l'incertitude concernant la sortie du Royaume-Uni demeure. Au vu de tout ce qui précède, selon le FMI, la croissance mondiale devrait revenir à 3,0 % en 2019, puis s'accélérer à 3,4 % en 2020.

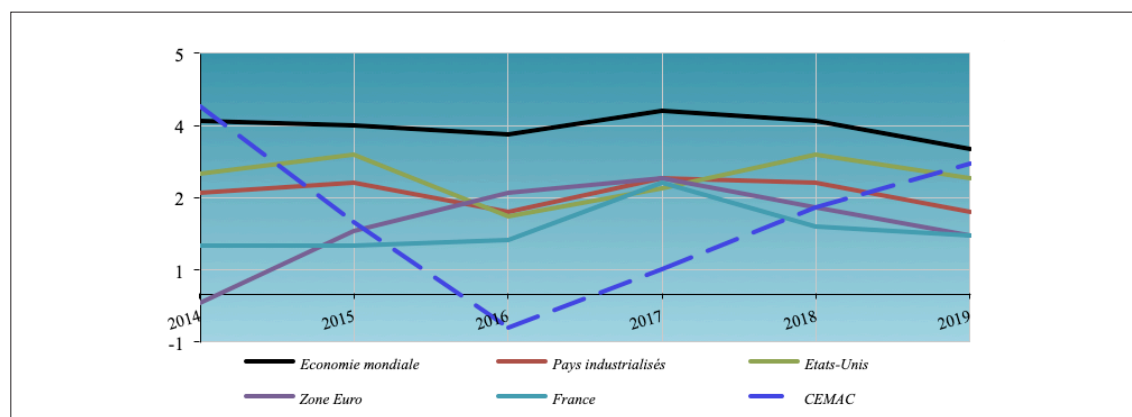
1.1 Activité économique

T1 : Taux de croissance réelle des principaux pays partenaires

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
					Estim	Prév
Economie mondiale	3,6	3,5	3,3	3,8	3,6	3,0
Pays industrialisés	2,1	2,3	1,7	2,4	2,3	1,7
Etats-Unis	2,5	2,9	1,6	2,2	2,9	2,4
Zone Euro	- 0,2	1,3	2,1	2,4	1,8	1,2
France	1,0	1,0	1,1	2,3	1,4	1,2
Pays émergents et en développement d'Asie	6,8	6,8	6,5	6,5	6,4	5,9
Chine	7,3	6,9	6,7	6,9	6,6	6,1
Inde	7,4	8,2	7,1	6,7	6,8	6,1
Pays d'Amérique Latine	1,3	0,3	- 0,6	1,3	1,0	0,2
Russie	0,7	- 2,5	- 0,2	1,5	2,3	1,1
Pays d'Afrique Subsaharienne	5,1	3,3	1,4	2,9	3,2	3,2
CEMAC	3,9	1,5	- 0,7	0,5	1,8	2,7
UEMOA	5,9	6,5	6,2	6,6	6,6	6,7
Afrique du Sud	1,8	1,3	0,6	1,3	0,8	0,7
Nigeria	6,3	2,7	- 1,6	0,8	1,9	2,3

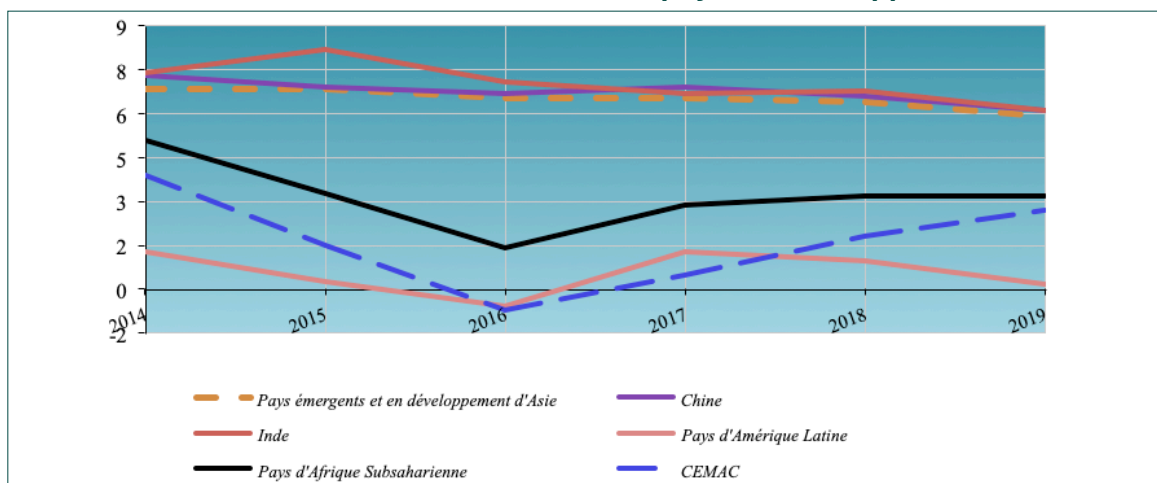
Sources : Perspectives économiques du FMI (mise à jour d'octobre 2019), BEAC, BCEAO.

G1. Taux de croissance réelle des pays industrialisés



Sources : Perspectives économiques du FMI (mise à jour d'octobre 2019), BEAC, BCEAO.

G2. Taux de croissance réelle des pays en développement

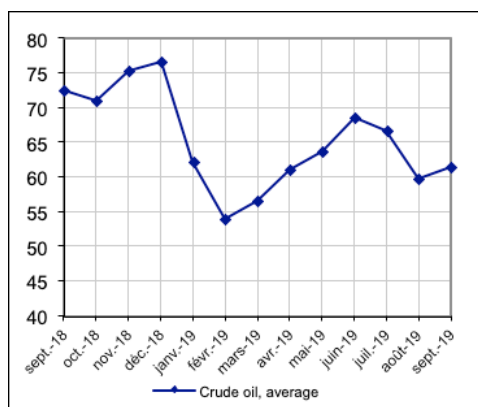


Sources : Perspectives économiques du FMI (mise à jour de octobre 2019), BEAC, BCEAO

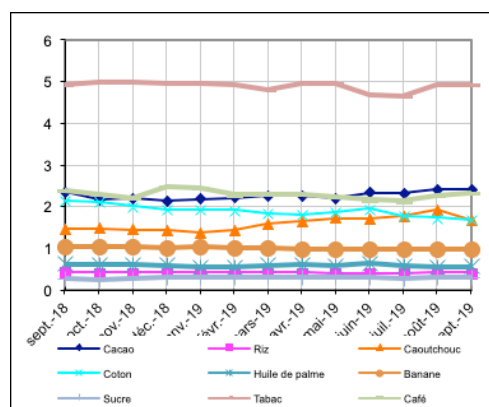
1.2 Marché des produits de base

Au quatrième trimestre 2018, l'indice global des cours des produits de base exportés par la CEMAC a régressé de 7,7 % par rapport au troisième trimestre de l'année, sous l'effet cumulé d'une baisse des cours des produits énergétiques et non énergétiques. De manière générale, il est constaté une diminution des prix de la plupart des produits, notamment des produits énergétiques (- 9,2 %), des produits agricoles (- 1,9 %) et des produits forestiers (- 0,9 %). Les cours des métaux et minéraux sont restés inchangés, tandis que ceux des produits de la pêche ont progressé légèrement (1,6 %).

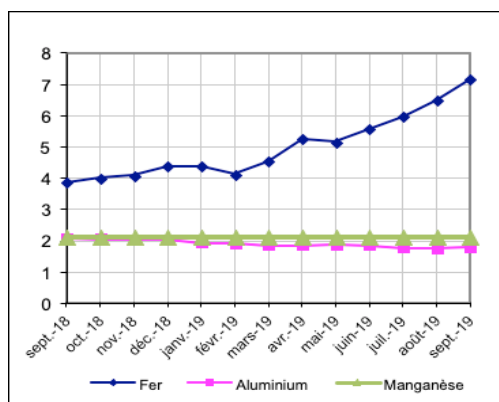
G3. Cours du pétrole



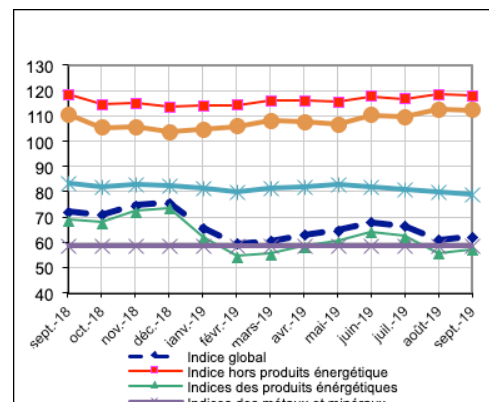
G4 : Cours des produits agricoles d'exportations



G5. Cours des métaux non précieux



G6. Indice composite des cours des produits de bases exportées par la CEMAC (Base 100 : janvier 2012)



Source : Banque Mondiale

T2 : Cours des principaux produits de base exportés par la CEMAC

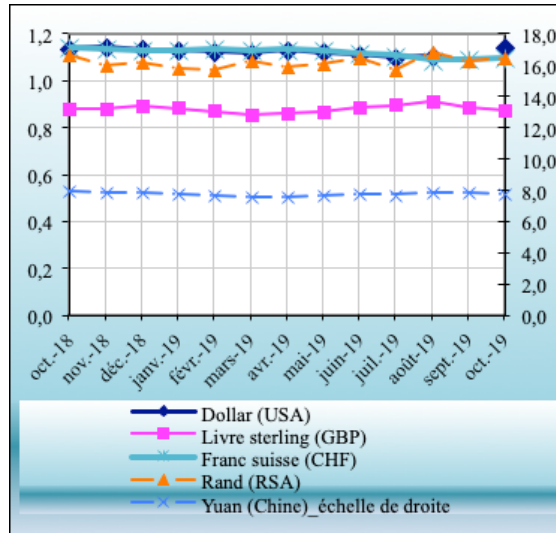
Produit	Unité	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19
Pétrole														
Crude oil, average	\$/baril	75,4	76,7	62,3	54,0	56,6	61,1	63,8	68,6	66,8	59,8	61,5	57,7	60,0
Gaz naturel et méthanol														
Europe	\$/mmbtu	9,5	8,8	8,3	8,0	7,3	6,0	5,2	4,9	4,3	3,6	3,6	3,7	4,2
Etats-Unis	\$/mmbtu	3,0	3,3	4,1	4,0	3,1	2,7	2,9	2,6	2,6	2,4	2,4	2,2	2,6
Japon	\$/mmbtu	11,3	11,7	11,7	12,0	12,0	11,8	11,3	10,3	10,1	10,0	10,1	10,9	10,9
Bois														
Bois bruts, même écorcés, désabîlés ou équarris	\$/m3	319,9	315,8	312,9	304,8	308,1	305,5	304,0	302,4	302,7	306,4	333,9	334,8	331,2
Bois sciés (yep Feuilles de placage & feuilles pour contre-plaques)	\$/m3	625,5	623,5	617,9	607,5	617,2	623,1	631,4	624,8	615,5	607,5	597,7	582,0	591,6
Fer	\$/dmtu	68,4	73,4	73,3	69,2	76,2	88,2	86,5	93,7	100,2	108,9	120,2	93,1	93,1
Aluminium	\$/mt	2 026,5	2 029,9	1 938,5	1 920,4	1 853,7	1 863,0	1 871,2	1 845,4	1 781,3	1 756,0	1 797,0	1 740,7	1 753,5
Diamant	\$/carat	154,8	154,8	154,8	154,8	155,8	156,8	157,8	157,8	157,8	157,8	161,8	162,8	163,8
Or	\$/troy oz	1 198,4	1 215,4	1 220,7	1 250,4	1 291,8	1 320,1	1 300,9	1 285,9	1 283,7	1 359,0	1 412,9	1 500,4	1 510,6
Manganèse	\$/kg	2,1	2,2	2,0	2,0	2,1	2,2	2,0	2,1	2,3	2,1	2,1	2,1	2,1
Cacao	\$/kg	2,2	2,1	2,2	2,2	2,3	2,3	2,2	2,3	2,3	2,4	2,4	2,2	2,3
Riz	\$/mt	394,5	396,5	391,6	394,5	398,9	390,8	382,5	387,4	386,9	396,0	394,2	405,2	400,1
Caoutchouc	\$/kg	1,4	1,4	1,4	1,4	1,6	1,7	1,7	1,7	1,8	1,9	1,7	1,5	1,5
Coton	\$/kg	2,0	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,9	1,8	1,7	1,7	1,6	1,6
Huile de palme	\$/mt	605,2	590,3	539,1	535,0	584,6	603,0	573,0	636,2	573,4	542,2	543,9	586,1	580,3
Banane	\$/kg	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8
Sucre	\$/kg	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Tabac	\$/mt	4 969,2	4 935,6	4 937,0	4 919,2	4 805,4	4 946,5	4 948,3	4 671,8	4 649,5	4 906,7	4 542,0	4 869,3	4 861,1
Café	\$/kg	2,2	2,5	2,4	2,3	2,3	2,3	2,2	2,1	2,1	2,2	2,3	2,2	2,2
Gomme arabique	\$/tonne	1 658,8	1 658,8	1 658,8	1 658,8	1 658,8	1 658,8	1 658,8	1 659,8	1 660,8	1 661,8	1 665,8	1 666,8	1 667,8
V viande de bœuf	\$/kg	4,0	3,9	3,9	4,2	4,2	4,2	4,3	4,5	4,6	4,6	4,6	4,6	4,7
Index composite (cours exprimés en dollars) -														
Base 100 : janvier 2012														
Index global		74,7	75,5	65,8	59,5	60,5	63,0	64,8	68,1	66,5	61,1	62,3	58,9	61,4
Index hors produits énergétiques		115,3	113,4	113,7	113,9	115,7	115,9	115,7	118,0	117,0	118,6	118,5	113,7	115,7
Indices des produits énergétiques		72,2	73,4	61,8	54,4	55,4	58,3	60,4	64,0	62,2	55,6	57,1	53,8	56,4
Indices des métaux et minéraux		58,8	58,8	58,8	58,8	58,8	58,9	58,9	58,9	58,8	58,9	58,9	58,9	58,9
Indices des produits forestiers		82,8	82,4	81,7	80,2	81,4	81,9	82,8	82,0	81,0	80,2	80,4	78,7	79,6
Index des produits agricoles		105,8	103,1	104,0	105,2	107,3	107,3	106,5	110,5	109,5	112,4	112,0	105,7	108,3

Source : Banque Mondiale

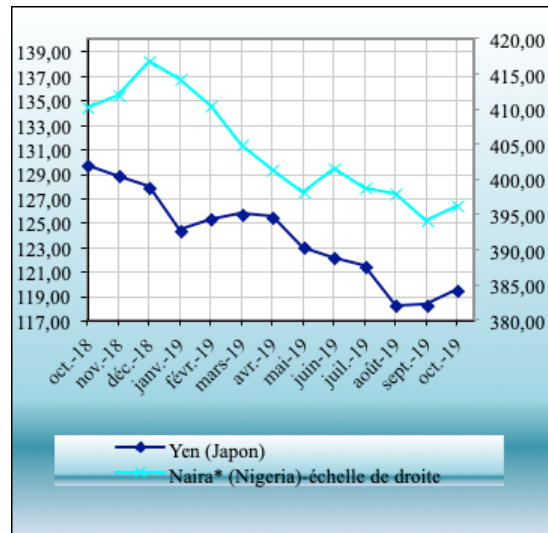
1.3 Marchés financiers et orientations des principales banques centrales

Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié par rapport au dollar au cours des derniers mois. En moyenne mensuelle, il s'est échangé à 1,1048 dollar en octobre 2019, comme en septembre 2019.

G7. Cours moyen mensuel de l'euro



G8. Cours moyen mensuel de l'euro (suite)



Source : Banque de France

Au plan monétaire, la Fed a abaissé sa fourchette cible des « fed funds » à 1,5 % - 1,75 % lors de sa session du 29 et 30 octobre 2019. La Banque du Canada (BdC) a, au cours de sa session du 30 octobre 2019, maintenu son taux cible du financement à un jour à 1,75 %, son taux officiel d'escompte à 2,00 % et son taux de rémunération des dépôts à 1,50 %. De même, la Banque Centrale Européenne (BCE) n'a pas fait varier ses taux directeurs, à l'instar des Banques du Japon (BoJ) et d'Angleterre (BoE). En Afrique subsaharienne, dans un contexte de relative stabilité macroéconomique, les principales banques centrales ont maintenu l'orientation accommodante de leurs politiques monétaires.

T3 : Taux directeurs des principales Banques Centrales

		(en pourcentage)												
		Oct-18	Nov-18	Déc-18	Jan-19	Févr-19	Mar-19	Avr-19	Mai-19	Juin-19	Juil-19	Août-19	Sept-19	Oct-19
Fédéral Reserve (Fed)														
Taux des Fonds Fédéraux		2,00- 2,25	2,00- 2,25	2,00- 2,25	2,00- 2,25	2,00- 2,25	2,00- 2,25	2,00- 2,25	2,00- 2,25	2,00- 2,25	2,00- 2,25	2,00- 2,25	1,75- 2,00	1,5- 1,75
Bank of Japon (BoJ)														
Taux au jour le jour		- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10
Bank of England (BoE)														
Taux de prise en pension		0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75
Banque du Canada (BdC)														
Taux de refinancement		1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,50	1,50	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Banque Centrale Européenne (BCE)														
Taux des principales opérations de refinancement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BCEAO														
Taux des pensions		4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50
Taux d'injection de liquidités		2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
Banque Centrale du Nigéria (BCN)														
Taux directeur		14,00	14,00	14,00	14,00	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50
Banque Centrale du Congo (BCC)														
Taux directeur		14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00
Reserve Fédérale Sud-Africaine (SARB)														
Taux directeur		6,50	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	6,50	6,50	6,50	6,50

Sources : Fed, BoE, BoJ, Banque du Canada, BCE, BCEAO, BCC, BCN et SARB

2. Secteur Réel de la CEMAC

2.1 Activité

Les prévisions actualisées de l'activité économique de la CEMAC indiquent que la croissance économique progresserait, avec un taux de croissance de + 2,7 % en 2019, contre 1,8 % en 2018, en lien avec une production pétrolière plus vigoureuse et une hausse plus importante de la production non pétrolière. En effet, cette croissance résulterait du dynamisme moins prononcé dans le secteur non pétrolier, dont la contribution reviendrait à 1,9 % et dans le secteur pétrolier avec une contribution en recul à 0,8 %. Le secteur pétrolier enregistrerait une croissance de + 4,4 % en 2019 contre + 1,2 % en 2018. Le secteur non pétrolier quant à lui connaîtrait une croissance de + 2,3 % en 2019, après + 1,9 % en 2018.

Du point de vue de la demande, la croissance économique en 2019 serait principalement tirée par la demande extérieure nette. La participation de la demande intérieure à la croissance se contracterait à + 1,2 point, contre + 2,3 points en 2018. Ce recul de la contribution de la demande intérieure serait compensé par un apport en augmentation de la demande extérieure nette de + 1,5 point, contre - 0,6 point en 2018.

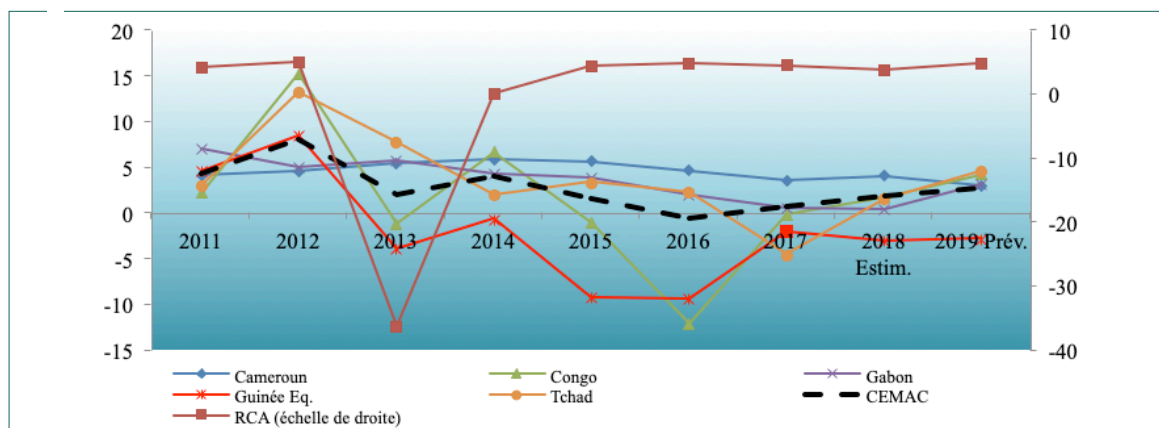
Du côté de l'offre, le secteur primaire demeurerait le principal moteur de la croissance en 2019, avec une contribution de + 1,7 point, suivi du secteur tertiaire, avec + 0,7 point, puis du secteur secondaire, avec une contribution de 0,4 point.

T4 : Taux de croissance des pays de la CEMAC

	Taux de croissance nominale (en %)			Taux de croissance réelle (en %)			Taux de croissance du PIB réel hors pétrole (en %)		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
		Estim.	Prév.		Estim.	Prév.		Estim.	Prév.
Cameroun	5,3	5,7	4,6	3,5	4,1	3,0	5,0	4,4	2,7
République Centrafricaine	11,3	2,5	5,1	4,5	3,8	4,8	4,5	3,8	4,8
Congo	7,7	9,1	7,0	- 0,2	1,7	4,2	- 4,3	- 11,6	0,9
Gabon	6,7	4,4	5,0	0,5	0,4	3,1	3,2	2,7	1,3
Guinée Equatoriale	9,5	8,3	- 3,2	- 2,1	- 3,1	- 2,9	2,8	4,1	3,4
Tchad	0,2	5,8	5,0	- 4,6	1,5	4,5	- 3,4	0,2	2,9
CEMAC	5,9	6,3	4,1	0,5	1,8	2,7	2,2	1,9	2,3

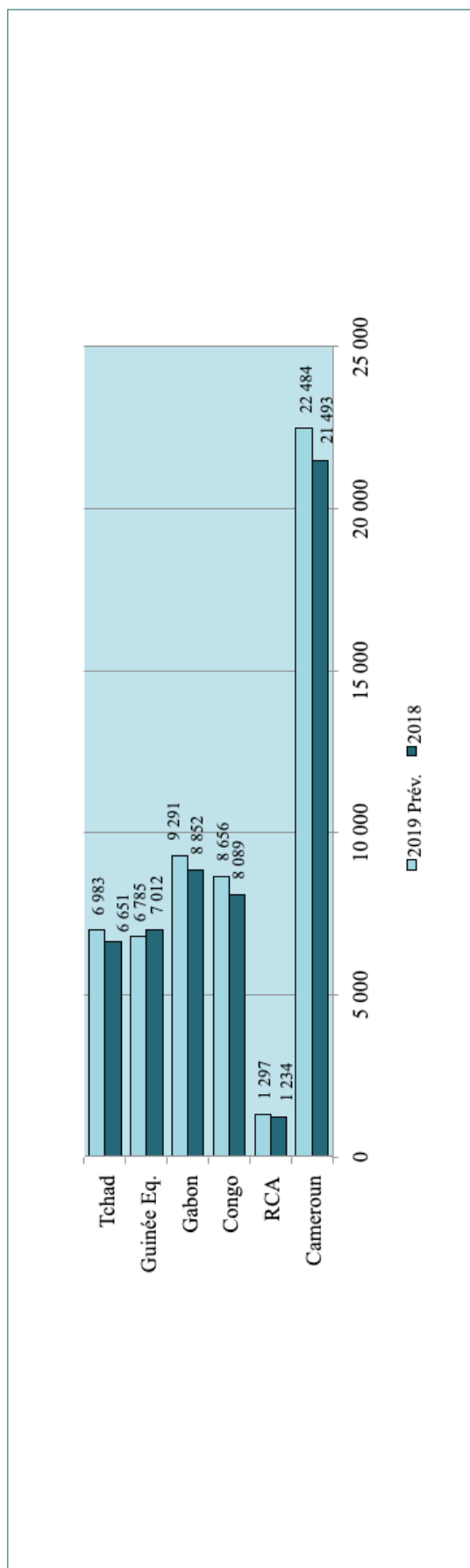
Sources : Administrations nationales et BEAC

G9. Taux de croissance réelle des pays de la CEMAC



Sources : Administrations nationales et BEAC

G10. PIB nominal des pays de la CEMAC (en milliards de FCFA)



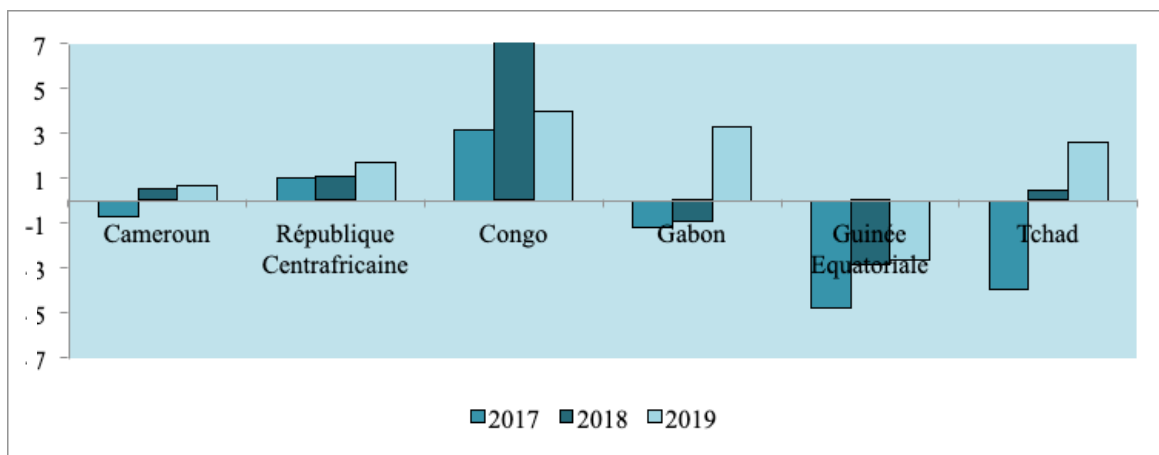
Sources : Administrations nationales et BEAC

T5 : Contribution à la croissance

	Secteur primaire		Secteur secondaire			Secteur tertiaire			Taxes nettes sur les produits			
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
	Estim.	Estim.	Prév.	Estim.	Estim.	Prév.	Estim.	Estim.	Prév.	Estim.	Estim.	Prév.
Cameroun	- 0,7	0,5	0,7	1,4	1,0	0,7	2,3	2,3	2,3	0,5	0,2	0,0
République Centrafricaine	1,0	1,1	1,7	0,2	0,3	0,4	2,8	2,0	2,6	0,5	0,4	0,1
Congo	3,2	9,7	4,0	- 3,3	- 2,9	0,5	1,9	- 3,9	- 0,4	- 1,9	- 1,2	0,1
Gabon	- 1,2	- 0,9	3,3	0,1	1,2	0,2	1,3	0,3	- 0,7	0,3	- 0,2	0,3
Guinée Equatoriale	- 4,8	- 2,9	- 2,6	2,3	- 2,2	- 3,0	0,3	1,9	2,6	0,1	0,1	0,1
Tchad	- 3,9	0,4	2,6	- 0,6	0,8	2,1	- 0,2	0,2	- 0,3	0,1	0,1	0,1
CEMAC	- 1,2	0,9	1,7	0,5	0,2	0,4	1,4	0,6	0,7	- 0,2	0,1	0,0

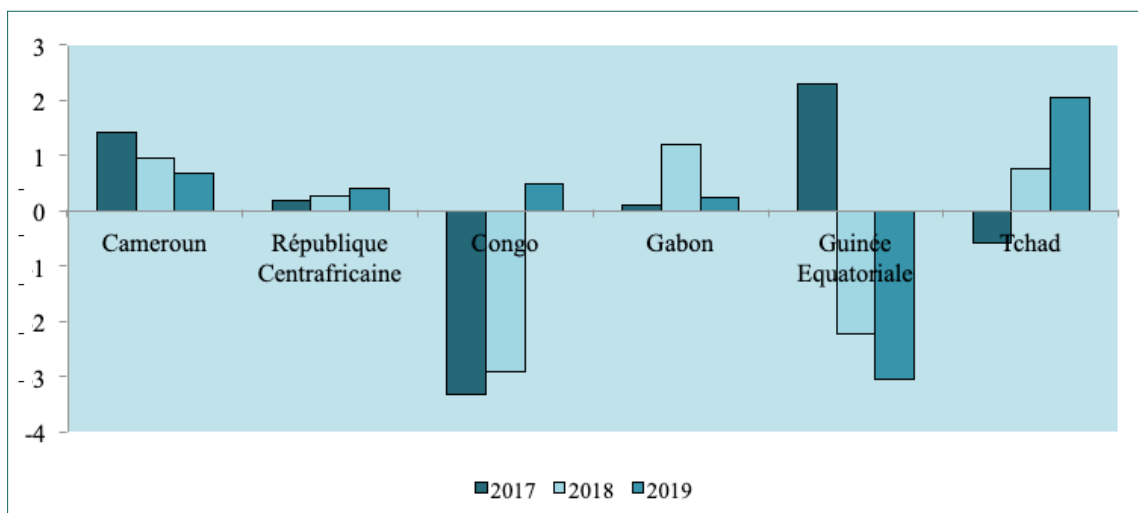
Sources : Administrations nationales et BEAC

G11. Contribution du secteur primaire à la croissance de la CEMAC



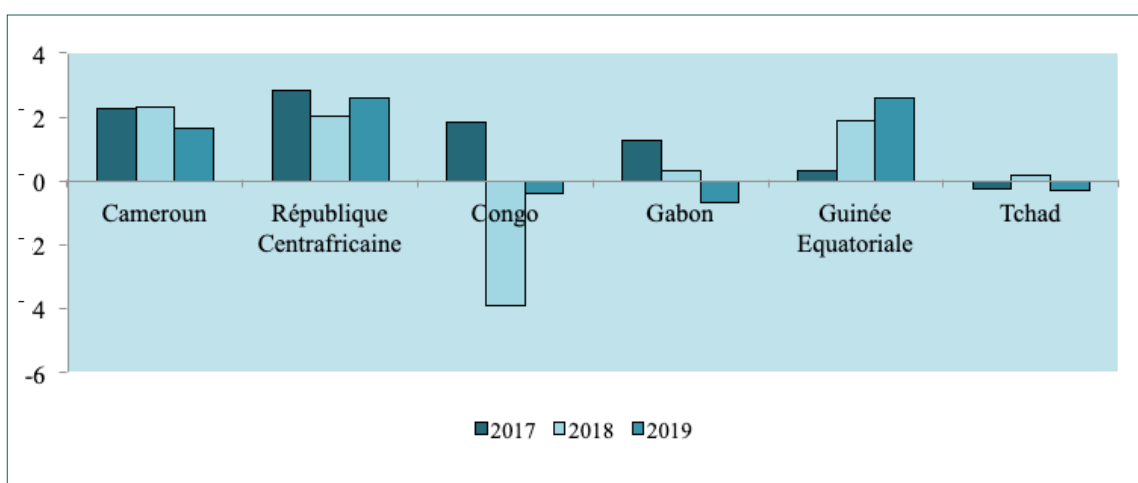
Sources : Administrations nationales et BEAC

G12. Contribution du secteur secondaire à la croissance de la CEMAC



Sources : Administrations nationales et BEAC

G13. Contribution du secteur tertiaire à la croissance de la CEMAC



Sources : Administrations nationales et BEAC

2.2 Prix

En glissement annuel, l'inflation dans la zone devrait poursuivre sa relative détente entamée mi 2019, avant de repartir légèrement à la hausse courant 2020. En revanche, en moyenne annuelle, le taux d'inflation de la zone CEMAC se situerait à 2,5 % à fin 2019 et fin 2020, contre 2,2 % en 2018.

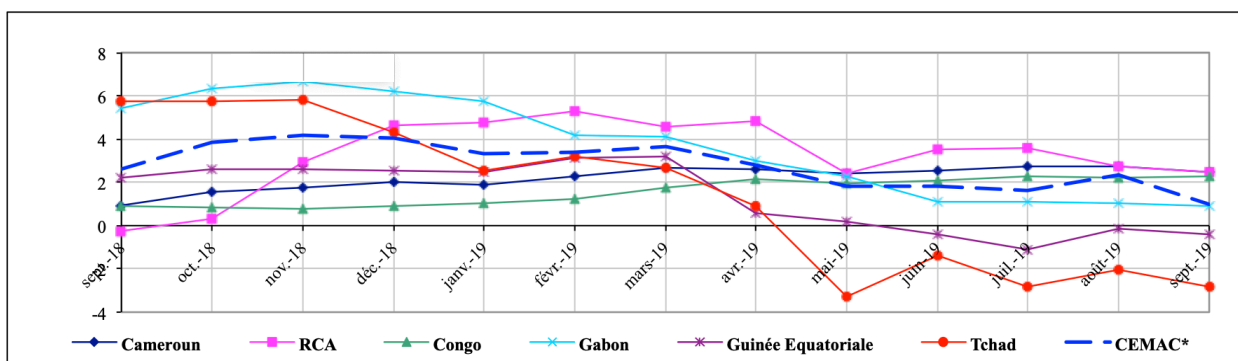
Cette relative stabilisation des pressions inflationnistes à moyen terme résulterait principalement de la bonne tenue de la production vivrière et de l'élevage ainsi qu'à la détente des pressions inflationnistes au Gabon, en Guinée Equatoriale et au Tchad, en lien avec les mesures de lutte contre la vie chère entreprises par les gouvernements. En revanche, des pressions inflationnistes toujours persistantes au Cameroun et au Congo, en relation avec certaines rigidités dans le secteur agricole, devraient constituer les principaux facteurs de hausse du niveau général des prix dans la Sous-région.

T6 : Taux d'inflation sur les 12 derniers mois

	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19
Cameroun	0,8	0,9	1,0	1,1	1,1	1,3	1,4	1,6	1,7	1,9	2,0	2,2	2,3
RCA	2,4	2,1	1,8	1,6	1,7	1,9	2,1	2,3	2,4	2,7	3,1	3,3	3,5
Congo	1,3	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,3	1,4	1,5	1,6
Gabon	3,4	3,9	4,4	4,8	5,1	5,2	5,3	5,2	5,0	4,6	4,3	3,9	3,5
Guinée Equatoriale	0,7	0,9	1,1	1,3	1,5	1,8	2,2	2,2	2,1	1,9	1,6	1,5	1,2
Tchad	3,2	-4,9	-3,5	-1,6	0,3	4,3	4,5	4,4	3,5	2,9	2,2	1,7	1,0
CEMAC*	1,7	1,9	2,1	2,3	2,5	2,6	2,8	2,9	2,9	2,8	2,8	2,9	2,8
UEMOA	1,2	1,1	1,1	1,1	1,0	0,8	0,7	0,6	0,4	0,3	0,2	0,0	-0,1
Zone Euro	1,6	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,7	1,6	1,5	1,4
France	1,6	1,7	1,8	1,8	1,9	1,9	1,8	1,7	1,6	1,5	1,5	1,3	1,3
Etats Unis	2,4	2,5	2,5	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3	2,2	2,1	2,0	1,9	1,9
Sources : FMI, Administrations Nationales et BEAC													
Variation en glissement annuel de l'indice des Prix à la Consommation													
	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19
Cameroun	0,9	1,6	1,7	2,0	1,9	2,2	2,7	2,6	2,4	2,6	2,7	2,7	2,5
RCA	-0,3	0,3	2,9	4,6	4,8	5,3	4,6	4,9	2,4	3,5	3,6	2,7	2,5
Congo	0,9	0,8	0,8	0,9	1,0	1,3	1,8	2,1	1,9	2,1	2,3	2,2	2,3
Gabon	5,4	6,3	6,7	6,2	5,8	4,2	4,1	3,0	2,3	1,1	1,1	1,0	0,9
Guinée Equatoriale	2,2	2,6	2,6	2,5	2,5	3,1	3,2	0,6	0,2	-0,4	-1,1	-0,2	-0,4
Tchad	5,8	5,8	5,8	4,3	2,5	3,2	2,7	0,9	-3,3	-1,4	-2,8	-2,1	-2,8
CEMAC*	2,6	3,9	4,2	4,0	3,3	3,4	3,7	2,8	1,8	1,8	1,6	2,4	1,0
UEMOA	0,6	0,7	1,1	1,1	0,0	-0,4	-0,1	-0,6	-0,6	-0,6	0,4	-1,2	-1,2
Zone Euro	2,1	2,3	1,9	1,5	1,4	1,5	1,4	1,7	1,2	1,3	1,0	1,0	0,8
France	2,2	2,2	1,9	1,6	1,2	1,3	1,1	1,3	0,9	1,2	1,1	1,0	0,9
Etats Unis	2,3	2,5	2,2	1,9	1,6	1,5	1,9	2,0	1,8	1,6	1,8	1,7	1,7

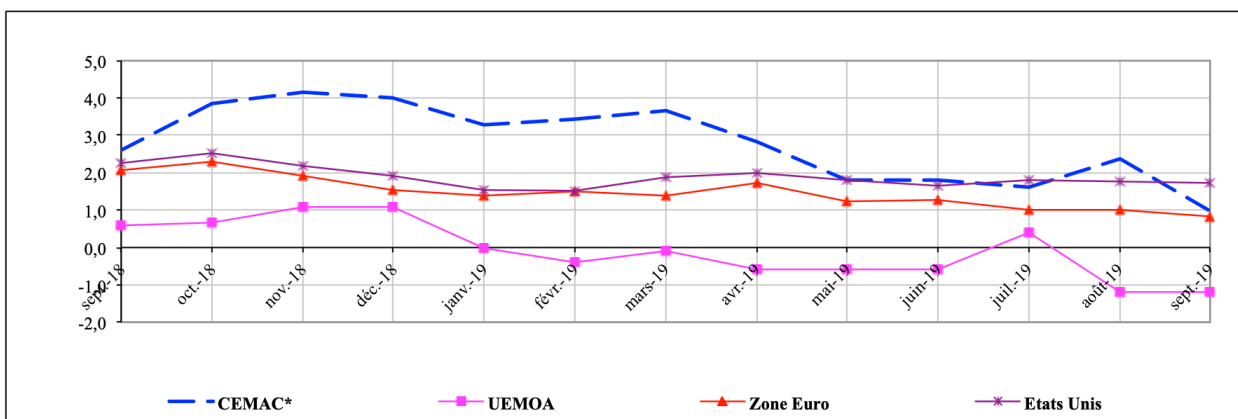
Sources : FMI, Administrations nationales et BEAC

G14. Taux d'inflation en glissement annuel des pays de la CEMAC



Sources : FMI, Administrations nationales et BEAC

G15. Taux d'inflation en glissement annuel des partenaires



Sources : FMI, Administrations nationales et BEAC

T7 : Indice des prix de la CEMAC par fonction de consommation

POSTES DE CONSOMMATION	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juli-19	août-19	sept-19	Moy. Ann.*	Gli. Ann.**	
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	116,1	116,4	116,7	117,2	115,1	115,7	115,0	115,3	115,6	116,4	116,4	117,3	117,5	117,5	0,4 %	1,2 %
Boissons alcoolisées et tabac	99,5	95,5	95,4	95,1	126,1	125,3	123,5	113,6	113,5	106,4	120,0	120,5	121,3	121,3	- 0,9 %	0,6 %
Articles d'habillement et chaussures	111,0	110,6	110,4	110,1	117,0	115,8	116,4	113,8	113,5	113,9	115,6	116,2	116,3	116,3	1,6 %	4,8 %
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	126,2	132,7	132,9	132,7	127,1	126,9	129,4	129,7	129,8	129,8	123,3	123,0	123,1	123,1	10,4 %	-2,4 %
Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	124,0	126,0	125,7	126,4	113,8	115,5	113,4	124,8	127,4	125,9	115,2	116,4	116,5	116,5	2,9 %	-6,1 %
Santé	120,2	124,1	124,1	123,8	116,0	115,4	115,0	121,9	121,5	122,0	110,3	116,3	116,4	116,4	4,7 %	-3,2 %
Transports	124,3	124,4	124,3	124,0	124,1	124,2	126,3	121,0	121,6	122,0	127,1	125,1	125,3	125,3	1,6 %	0,8 %
Communications	93,6	93,4	93,4	92,5	94,4	94,3	90,1	90,1	89,9	89,2	89,2	94,1	94,2	94,2	- 0,3 %	0,6 %
Loisirs et culture	112,8	114,1	113,7	113,4	112,8	112,7	113,4	113,6	114,1	114,5	114,3	114,0	114,3	114,3	1,5 %	1,3 %
Enseignement	128,5	131,9	132,0	131,4	130,8	130,8	136,7	136,7	138,4	139,0	139,0	132,8	135,2	135,2	8,1 %	5,2 %
Restaurants et hotels	126,0	126,9	127,0	128,2	128,4	128,7	129,1	129,3	129,9	127,9	127,8	129,6	129,7	129,7	4,1 %	2,9 %
Biens et services divers	120,1	120,1	120,2	119,8	121,6	121,8	121,6	121,8	121,9	121,8	122,1	122,6	122,5	122,5	2,2 %	2,0 %
Indice général national	118,1	119,5	119,6	119,7	118,7	118,8	119,0	119,0	119,4	119,4	118,5	119,1	119,3	119,3	2,8 %	1,0 %
Produits locaux	118,1	119,5	119,6	119,7	118,7	118,8	119,0	119,0	119,4	119,4	118,5	119,1	119,3	119,3	-	1,0 %
Produits importés																
Indice hors alimentation	119,4	121,3	121,4	121,2	120,8	120,7	121,5	121,3	121,7	121,3	119,8	120,2	120,4	120,4	4,3 %	0,9 %
Indice hors Transports	117,7	119,6	119,6	119,5	115,8	116,1	115,7	118,6	119,3	118,9	114,9	116,1	116,4	116,4	3,7 %	-1,1 %
Indice hors alimentation et transports	118,5	120,8	120,8	120,7	120,2	120,1	120,6	121,4	121,7	121,1	118,4	119,3	119,5	119,5	4,9 %	0,9 %
Indice sous-jacent	114,2	114,6	114,6	114,5	113,9	114,2	114,1	114,2	114,7	115,0	114,9	114,9	115,2	115,2	1,4 %	0,9 %

Sources : Administrations nationales et BEAC
 (*) Moyenne annuelle, (**) Glissement annuel

T8 : Contribution des fonctions de consommation à l'inflation de la CEMAC

Variation en moyenne annuelle de l'Indice des Prix à la Consommation

POSTES DE CONSOMMATION	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Boissons alcoolisées et tabac	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,1	- 0,1	0,0
Articles d'habillement et chaussures	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	0,4	0,6	0,8	1,0	1,1	1,2	1,4	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7	1,6
Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1
Santé	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Transports	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Communications	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Loisirs et culture	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Enseignement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Restaurants et hotels	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Biens et services divers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Indice général national	1,7	1,9	2,1	2,3	2,5	2,7	2,8	3,0	3,0	2,9	2,9	3,0	2,9

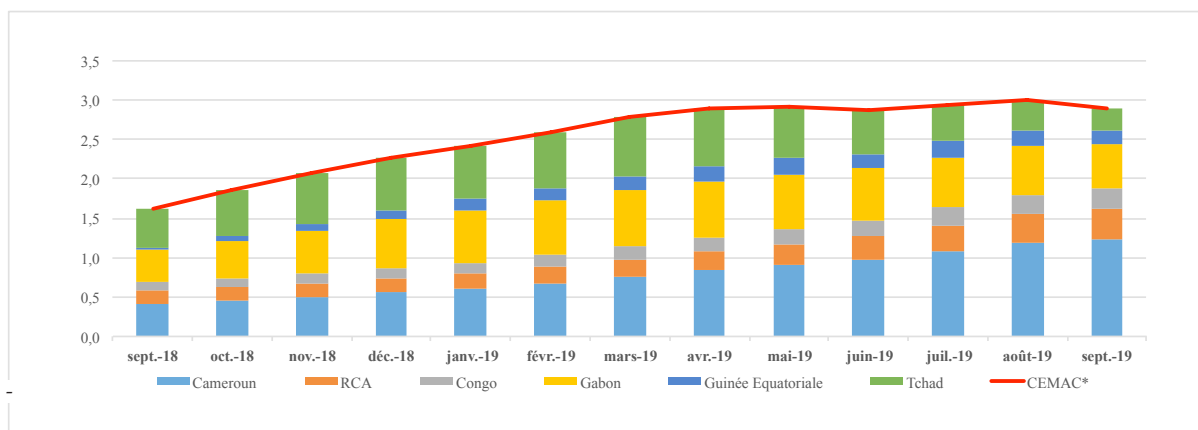
Sources : Administrations nationales et BEAC

Variation en glissement annuel de l'Indice des Prix à la Consommation

POSTES DE CONSOMMATION	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	- 0,2	0,0	0,3	0,5	0,1	0,4	0,1	- 0,2	- 0,4	- 0,1	0,1	0,4	0,4
Boissons alcoolisées et tabac	- 0,4	- 0,5	- 0,5	- 0,5	0,2	0,2	0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,3	0,2	0,4	0,5
Articles d'habillement et chaussures	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,2	0,4	0,3	0,3	0,1	0,0	0,1	0,2	0,3	0,4
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	1,6	2,4	2,5	2,3	1,7	1,7	2,1	2,0	1,0	1,1	1,1	1,0	- 0,4
Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	0,4	0,5	0,5	0,5	0,0	0,0	- 0,1	0,4	0,5	0,4	- 0,3	- 0,3	- 0,3
Santé	0,4	0,6	0,6	0,5	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	- 0,3	- 0,1	- 0,1
Transports	0,4	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,3	- 0,1	- 0,1	- 0,1	0,2	0,1	0,1
Communications	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	0,0	0,0
Loisirs et culture	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Enseignement	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1
Restaurants et hotels	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2
Biens et services divers	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Indice général national	2,6	3,9	4,2	4,0	3,3	3,4	3,7	2,8	1,8	1,8	1,6	2,4	1,0

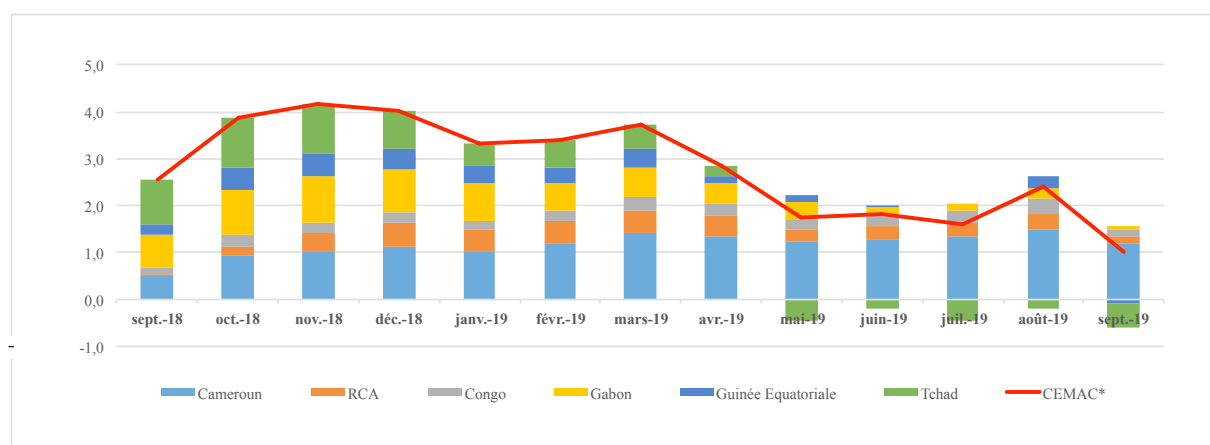
Sources : Administrations nationales et BEAC

G16. Contribution absolue des fonctions de consommation à l'indice des prix à la consommation de la CEMAC (en moyenne annuelle)



Sources : Administrations nationales et BEAC

G17. Contribution absolue des fonctions de consommation à l'indice des prix à la consommation de la CEMAC (en glissement annuel)



Sources : Administrations nationales et BEAC

3. BALANCE DES PAIEMENTS ET COMPETITIVITE

La situation des comptes extérieurs demeurerait marquée en 2019, par un accroissement des vulnérabilités extérieures des pays membres de la CEMAC, en raison de la dégradation du déficit du compte courant, qui s'établirait à 2 017,4 milliards (- 3,6 % du PIB), contre - 1 439,1 milliards (- 2,7 % du PIB) un an auparavant. Ce creusement du déficit découlerait principalement de l'accroissement des déficits des services et des revenus, et dans une moindre mesure, d'une contraction de l'excédent commercial.

T9 : Solde de la balance commerciale

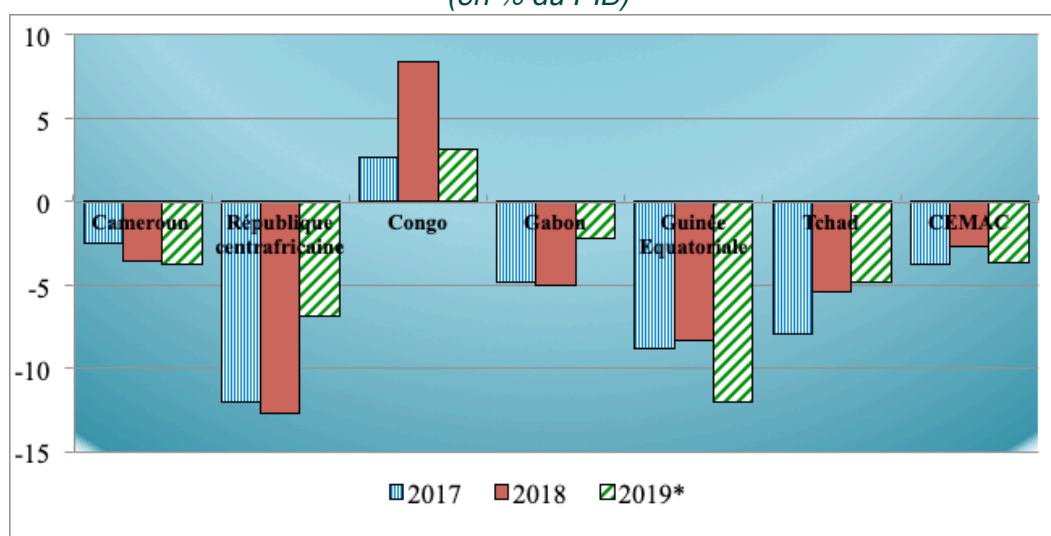
	Exportations (variation en %)			Importations (variation en %)			Balance commerciale (en milliards de FCFA)		
	2017	2018	2019*	2017	2018	2019*	2017	2018	2019*
Cameroun	- 1,8	7,3	1,6	- 2,4	12,5	5,8	- 117,0	- 272,3	- 408,6
République Centrafricaine	48,9	6,8	4,1	20,2	15,8	18,8	- 202,6	- 241,9	- 246,9
Congo	40,5	45,6	0,9	- 48,1	- 2,7	- 2,1	1 652,1	3 358,8	3 447,2
Gabon	17,9	14,3	7,8	7,3	2,0	7,5	1 321,4	1 716,6	1 854,1
Guinée Equatoriale	10,5	15,0	- 16,0	- 8,8	11,9	- 11,7	1 468,0	1 727,8	1 391,4
Tchad	7,6	30,3	9,3	71,5	10,8	7,7	294,0	586,1	658,6
CEMAC	17,1	23,7	1,9	- 14,7	6,1	3,6	4 475,7	7 056,4	7 042,1

Sources : Administrations nationales et BEAC

* Prévisions

Par pays, le déficit du compte courant se réduirait en République Centrafricaine (6,8 % du PIB après 12,7 % en 2018), au Gabon (2,2 % du PIB après 5,0% en 2018) et au Tchad (4,9 % du PIB après 5,6 % en 2018). En revanche, il s'aggraverait en Guinée Equatoriale (12,1 % en 2018, après 8,3 % en 2018) et au Cameroun (3,8 % du PIB après 3,5 % en 2018), tandis que le solde courant excédentaire au Congo reviendrait de 8,4 du PIB en 2018 à 3,1 % du PIB en 2019.

G18. Solde des transactions courantes des pays de la CEMAC (en % du PIB)



Sources : Administrations nationales et BEAC

*Prévisions pour 2019

T10 : Solde de la balance des paiements (en % du PIB)

	Solde des transactions courantes			Solde du compte de capital et d'opérations financières			Solde global		
	2017	2018	2019*	2017	2018	2019*	2017	2018	2019*
Cameroun	- 2,5	- 3,5	- 3,8	4,8	4,6	4,6	1,1	2,1	0,8
République Centrafricaine	- 12,0	- 12,7	- 6,8	13,2	16,1	6,5	2,6	1,2	- 0,3
Congo	2,6	8,4	3,1	- 9,6	- 5,5	- 0,4	- 3,7	- 1,2	2,7
Gabon	- 4,8	- 5,0	- 2,2	5,1	4,0	4,5	- 2,0	1,6	2,1
Guinée Equatoriale	- 8,9	- 8,3	- 12,1	10,8	4,8	14,7	- 0,7	- 0,4	2,7
Tchad	- 7,9	- 5,4	- 4,9	6,2	7,5	4,5	0,0	3,1	0,3
CEMAC	- 3,7	- 2,7	- 3,6	3,9	3,6	5,0	- 0,7	1,3	1,4

Sources : Administrations nationales et BEAC

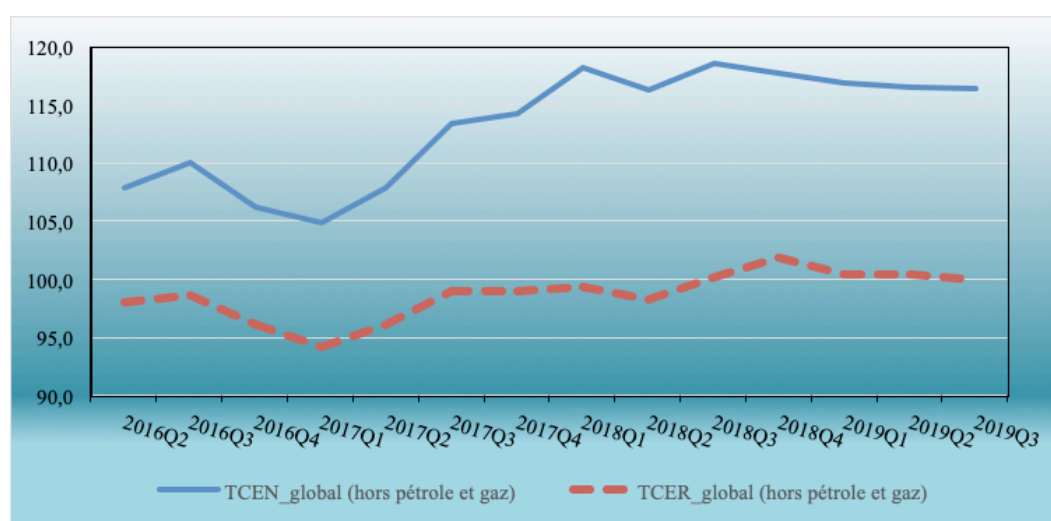
*Prévisions pour 2019

3.2 Compétitivité

Le gain de positions concurrentielles sur les marchés internationaux des économies de la CEMAC par rapport au 2^{ème} trimestre 2019 sont à mettre en relation avec l'amélioration de la compétitivité sur le front des importations (- 1,2 %), tandis que sur le front des exportations l'on a enregistré une détérioration de celle-ci d'environ 1,5 %. Tel qu'illustré sur le graphique 1, le TCER demeure inférieur au TCEN sur la période sous revue, résultant d'une inflation faible dans la CEMAC, par rapport à celle de ses principaux partenaires et fournisseurs.

En outre, l'examen de l'indice TCER entre le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre 2019 permet de noter une dépréciation en terme réel du franc CFA sur la période par rapport aux principales devises, à l'exception du yuan et de la livre sterling. Ainsi, au cours de la période sous revue, le franc CFA s'est déprécié en terme réel vis-à-vis du dollar (- 1,6 %) et de l'euro (- 0,1 %), tandis qu'il s'est apprécié de 2,4 % et 0,4 % respectivement par rapport à la livre sterling et le yuan. Le TCEN s'est inscrit en baisse de 0,1 % au 3^{ème} trimestre 2019, contre - 0,4 % le trimestre précédent.

G19. Evolution du TCER/TCEN



Sources : Administrations nationales et BEAC

En termes de contributions à la variation du TCER global de la CEMAC au 3^{ème} trimestre 2019, l'analyse du graphique 2 révèle une contribution absolue du TCER des exportations de + 0,4 % et celle des importations de - 0,9 %.

Entre le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2019, l'examen du graphique 3, relatif à l'évolution du TCER des exportations, montre une appréciation de l'ordre de 1,5 %. Cette inversion de la tendance, comparée à la période précédente, est due à une légère appréciation des taux de change bilatéraux avec la plupart des concurrents, dont les effets ont été atténués par le différentiel d'inflation favorable de la CEMAC. Le TCER des importations s'est inscrit en baisse de 0,9 % au 3^{ème} trimestre 2019, compte tenu du différentiel d'inflation favorable de la CEMAC, en dépit de l'appréciation du franc CFA par rapport aux monnaies des principaux fournisseurs. Cette situation traduit un gain de positions concurrentielles des économies de la CEMAC par rapport aux partenaires.

En outre, l'évolution du TCER, pétrole et gaz naturels inclus, a permis de faire ressortir que ce dernier dépasse le TCER, hors pétrole et gaz naturels. Aussi, l'exportation phare des pays de la CEMAC étant le pétrole, celui-ci qui est fixé en dollar US, a subi les effets de la variation de change entre le franc CFA et le dollar. En effet, en fin juin il fallait 580,8 franc CFA pour 1 \$, contre 601,6 en fin septembre 2019. Le franc CFA s'est déprécié par rapport au billet vert, conjugué à une baisse des cours du baril. Deux facteurs principaux expliquent cette baisse des prix. D'une part, la demande mondiale de pétrole brut est en baisse, comme le confirment les prédictions de l'Agence américaine d'Information sur l'Energie (EIA), et d'autre part, les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis accentuent la pression sur les cours et les prix du baril du pétrole. Pour l'heure, ni la baisse de la production, ni les sanctions américaines envers l'Iran et le Venezuela ou la suspension des livraisons de brut russe ne parviennent à enrayer cette spirale.

Au niveau des pays de la CEMAC, la compétitivité prix s'est améliorée dans tous les pays de la zone, à l'exception du Gabon. Ainsi, le TCER, hors pétrole brut et gaz naturels, s'est déprécié au Tchad (- 2,5 %), au Cameroun (- 1,2 %), en Guinée-Equatoriale (- 0,8 %), au Congo (- 0,3 %) et en République Centrafricaine (- 0,1 %), tandis qu'il s'est apprécié au Gabon (+ 1,3 %).

En définitive, les gains de compétitivité prix des économies de la CEMAC se sont accrus au 3^{ème} trimestre 2019, sous l'effet notamment de la dépréciation du TCER des importations. En effet, le différentiel d'inflation favorable de la CEMAC, en particulier avec la Chine, le Brésil, la Turquie et les pays de la zone euro, a permis d'atténuer les effets de l'appréciation du TCEN des importations, traduisant une amélioration de la compétitivité prix des produits domestiques. Par contre, l'appréciation du taux de change effectif nominal des exportations, a contribué à la détérioration de la compétitivité-prix des produits exportés par la CEMAC.

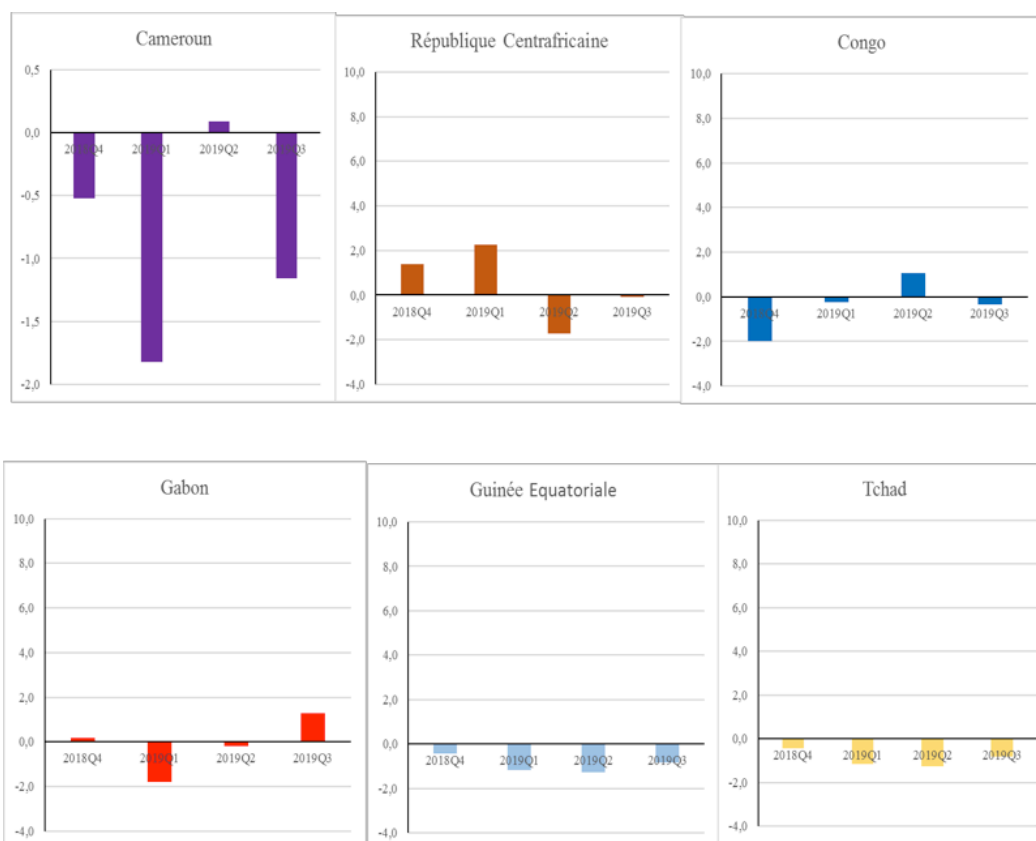
T11 : Compétitivité (Variations en %)

	TCER composite (*)				TCER des exportations				TCER des importations			
	2018Q4	2019Q1	2019Q2	2019Q3	2018Q4	2019Q1	2019Q2	2019Q3	2018Q4	2019Q1	2019Q2	2019Q3
Cameroun	- 0,5	- 1,8	0,1	- 1,2	- 0,7	- 2,3	- 0,1	- 0,5	- 0,4	- 1,5	0,2	- 1,6
République Centrafricaine	1,4	2,3	- 1,7	- 0,1	0,8	2,0	- 0,9	- 0,4	1,5	2,4	- 2,0	0,0
Congo	- 2,0	- 0,3	1,1	- 0,3	- 2,5	- 0,8	0,3	- 0,3	- 1,9	- 0,1	1,2	- 0,4
Gabon	0,2	- 1,8	- 0,2	1,3	0,1	- 2,1	0,1	2,1	0,2	- 1,2	- 0,7	- 0,1
Guinée Equatoriale	- 0,4	- 1,2	- 1,2	- 0,8	- 0,5	- 1,5	- 1,3	- 0,7	- 0,4	- 0,5	- 1,2	- 1,0
Tchad	3,7	- 3,3	0,3	- 2,5	8,6	- 2,4	- 1,1	- 3,2	- 0,8	- 4,1	1,7	- 1,8
CEMAC	1,7	- 1,4	0,0	- 0,5	1,8	- 1,4	- 0,4	1,5	1,7	- 1,4	0,1	- 1,2

Source : BEAC

(*) Cotation au certain du FCFA par rapport aux autres monnaies.

G20. Evolution de l'indice composite du TCER

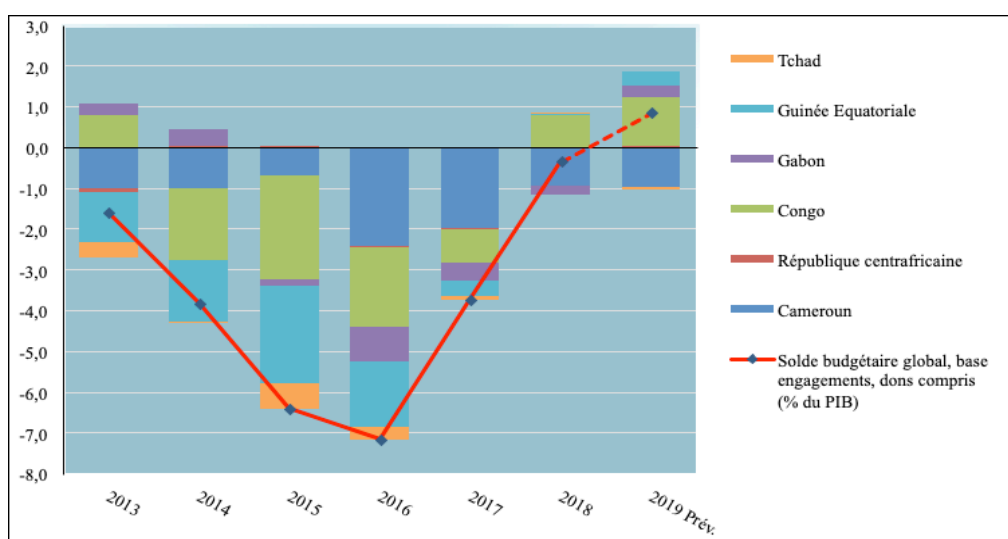


Sources : Administrations nationales et BEAC

4. SECTEUR PUBLIC

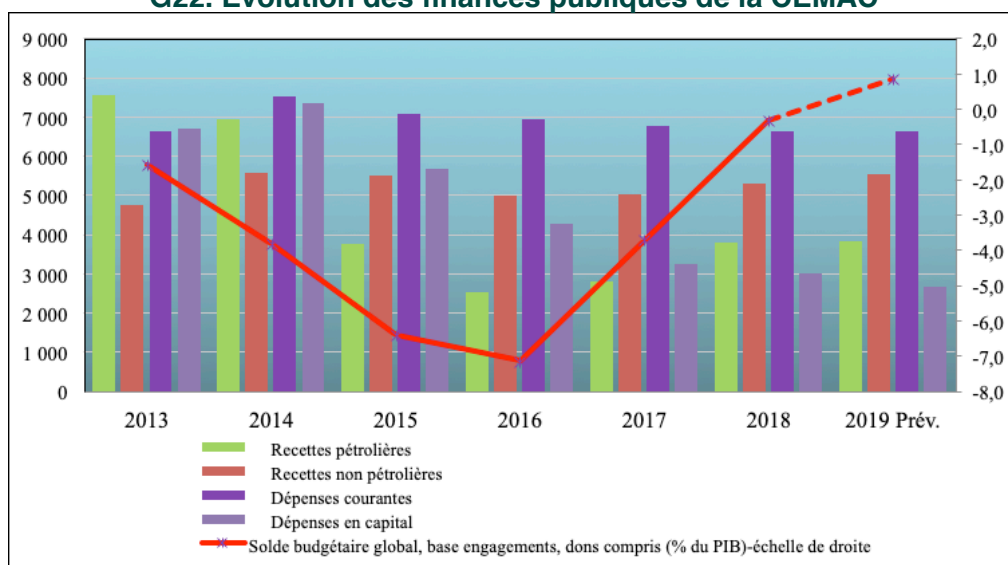
La gestion des finances publiques des Etats de la CEMAC se poursuivrait en droite ligne des engagements pris dans le cadre des programmes d'ajustement signés et en cours de signature avec le Fonds monétaire international (FMI). Ainsi, la situation des finances publiques continuerait de se consolider en 2019, l'excédent prévisionnel du solde budgétaire, base engagements, dons compris, se situerait à 0,8 % du PIB en 2019, contre - 0,3 % du PIB en 2018. Cette dynamique est à mettre en lien avec l'accroissement des recettes publiques, tirant principalement profit de la bonne tenue des activités pétrolières. Par pays, des excédents budgétaires seraient enregistrés au Congo (+ 7,6 % du PIB après 5,3 % du PIB en 2018), en République Centrafricaine (2,2 % du PIB contre 0,4 % du PIB en 2018), en Guinée Equatoriale (+ 2,9 % du PIB contre 0,1 % du PIB en 2018) et au Gabon (+ 1,7 % du PIB contre - 1,4 % du PIB en 2018). En revanche, les déficits seraient observés au Cameroun (- 2,4 % du PIB après - 2,3 % en 2018) et au Tchad (- 0,3 % du PIB contre + 0,1 % du PIB en 2018).

G21: Contribution des pays membres au solde budgétaire, base engagement, dons compris



Sources : Administrations nationales et BEAC

G22. Evolution des finances publiques de la CEMAC



Sources : Administrations nationales et BEAC

Les grandes tendances prévisionnelles des finances publiques en 2019 seraient les suivantes : i) une hausse des recettes budgétaires de 2,7 % à 9 358,8 milliards, tirée par l'accroissement des recettes non pétrolières de 4,3 % à 5 530,0 milliards et par la progression des recettes non pétrolières, en augmentation de 4,8 % à 5 049,7 milliards ; ii) une baisse des dépenses budgétaires de 3,5 % à 9 319,3 milliards, en relation avec le repli des dépenses courantes de 0,2 % à 6 646,8 milliards conjugué avec un recul des dépenses en capital ; iii) une progression de l'excédent du solde primaire qui passerait de 2,5 % du PIB en 2018 à + 3,8 % du PIB en 2019, et iv) un solde budgétaire base engagements, dons compris, qui deviendrait excédentaire de 39,5 milliards (+ 0,8 % du PIB en 2019), après un déficit de 176,5 milliards (- 0,3 % du PIB en 2018).

T12 : Evolution des finances publiques des pays de la CEMAC (en % du PIB)

	Solde budgétaire global, base engagements, dons compris			Recettes globales			Dépenses globales		
	2017	2018	2019*	2017	2018	2019*	2017	2018	2019*
Cameroun	- 4,9	- 2,3	- 2,4	15,0	16,0	14,4	12,2	11,9	11,3
République centrafricaine	- 1,1	0,4	2,2	51,5	53,4	60,9	54,8	49,8	50,6
Congo	- 5,6	5,3	7,6	19,1	23,3	24,8	19,5	16,3	14,3
Gabon	- 2,7	- 1,4	1,7	16,8	17,9	19,1	15,9	14,3	14,0
Guinée Equatoriale	- 2,8	0,1	2,9	18,6	20,6	19,0	11,3	10,9	11,2
Tchad	- 0,7	0,1	- 0,3	9,9	9,9	11,3	10,5	9,2	9,4
CEMAC	- 3,7	- 0,3	0,8	15,6	17,1	16,9	13,5	12,5	12,0

Sources : Administrations nationales et BEAC

* Prévisions

S'agissant de l'endettement public, le ralentissement anticipé du rythme d'accroissement de la dette publique pourrait se ralentir. En effet, l'encours de la dette publique devrait se situer à 48,4% du PIB (dont respectivement 33,5 % pour la dette extérieure et 14,9 % pour la dette intérieure), contre 52,5 % du PIB un an plus tôt. En revanche, le ratio du service de la dette publique extérieure sur les recettes budgétaires passerait de 15,4 % en 2018 à 22,1 % en 2019, et celui du service de la dette publique extérieure rapporté aux exportations de biens et services de 7,7 % en 2018, à 11,0 % en 2019.

T13 : Evolution de la dette publique extérieure des pays de la CEMAC (en % du PIB)

	Encours de la dette extérieure (en % du PIB)			Service de la dette extérieure (en % des Xbsnf)			Service de la dette extérieure (en % des recettes budgétaires)		
	2017	2018	2019*	2017	2018	2019*	2017	2018	2019*
Cameroun	24,1	26,6	28,2	7,2	9,1	12,9	8,8	10,8	16,7
République Centrafricaine	25,9	25,2	24,1	1,9	3,6	3,1	4,2	7,4	5,9
Congo	79,5	60,0	52,3	9,8	12,1	12,9	29,1	35,4	35,9
Gabon	39,6	41,9	42,3	14,0	8,4	12,0	31,3	19,2	26,4
Guinée Equatoriale	27,6	26,4	27,3	3,1	3,0	5,7	7,5	6,9	12,4
Tchad	25,0	23,7	23,2	12,1	8,4	5,8	30,0	24,9	15,6
CEMAC	35,5	33,8	33,5	9,1	7,7	11,0	18,0	15,4	22,1

Sources : Administrations nationales et BEAC

* Prévisions

5. MONNAIE ET CREDIT

Monnaie et crédit

L'évolution de la masse monétaire de la CEMAC et de ses contreparties, en glissement annuel, à fin septembre 2019 a été marquée par :

- une augmentation des avoirs extérieurs nets du système monétaire de 20,0 %. Cette évolution est liée à la hausse des avoirs logés dans le compte d'opérations, consécutivement, entre autres, à la baisse des avoirs extérieurs des banques, à l'intensification des rapatriements des recettes d'exportation et à l'application plus rigoureuse de la nouvelle réglementation des changes depuis la fin de l'année 2018. Les réserves de change se sont ainsi situées à 4 080,7 milliards à fin septembre 2019, contre 3 187,4 milliards un an plus tôt, en augmentation de 28,0 % et représentant environ 2,89 mois d'importations des biens et services non facteurs. Le taux de couverture extérieure de la monnaie a quant à lui évolué de 58,04 % à fin septembre 2018 à 65,88 % un an plus tard ;

- une hausse des créances nettes du système monétaire sur les États de la CEMAC de 31,4 % à 4 101,9 milliards, inhérente aux décaissements effectués par le FMI dans le cadre des programmes économiques et financiers en cours d'exécution dans plusieurs pays de la Zone, ainsi qu'à l'expansion des titres publics détenus par les banques. Par pays, cet agrégat est en hausse au Cameroun (de 285,9 à 700,4 milliards), en République Centrafricaine (de 155,6 à 178,8 milliards), au Congo (de 536,5 à 646,9 milliards), en Guinée Équatoriale (de 228,6 à 556,6 milliards) et au Tchad (de 571,6 à 688,0 milliards), sauf au Gabon (de 870,5 à 785,4 milliards) où il a reculé ;

- un recul de 2,9 % des crédits à l'économie, qui sont revenus de 7 913,3 milliards en septembre 2018 à 7 682,8 milliards un an plus tard, en raison principalement de la consolidation sur l'Etat équato-guinéen des créances bancaires sur quelques entreprises de BTP d'environ 260 milliards. L'évolution de cet agrégat par pays montre qu'il a augmenté au Cameroun (de 2,2 %, à 3 351,4 milliards), en République Centrafricaine (de 4,9 %, à 147,3 milliards), au Gabon (de 3,7 %, à 1 173,5 milliards) et au Tchad (de 4,5 %, à 646,4 milliards). En revanche, il s'est contracté au Congo (de 9,7 %, à 1 021,7 milliards) et en Guinée Équatoriale (de 21,7 %, à 922,1 milliards) ;

En somme, les disponibilités monétaires et quasi-monétaires (M2) se sont accrues de 11,0 % pour s'établir à 11 905,7 milliards à fin septembre 2019. En termes de contributions, l'augmentation de la masse monétaire au sens large (M2) est due principalement à la progression des créances nettes sur les États (+ 9,1 points) et de sa contrepartie externe (+ 3,9 points). Les crédits à l'économie (- 2,1 points) et les ressources non monétaires (- 0,1 point) ont contribué négativement à cette évolution. Par pays, sur la période d'analyse, le Cameroun (+6,09 points), le Tchad (+ 1,79 point), le Congo (+ 1,82 point), la Guinée Équatoriale (+0,92 point) et la République Centrafricaine (+ 0,19 point) ont contribué positivement à la création monétaire dans la sous-région. En revanche, le Gabon a eu une contribution négative quoique faible (- 0,01 point) à l'évolution de la masse monétaire sous-régionale. Toutes les composantes ont eu une contribution positive à l'expansion de la masse monétaire, avec respectivement 7,4 points pour la monnaie scripturale, 1,9 point pour les dépôts à terme et 1,7 point pour la monnaie fiduciaire.

Réserves des banques

Les réserves brutes du système bancaire de la CEMAC (composées des réserves libres et des réserves obligatoires) ont évolué de 1 846,2 à 2 220,5 milliards entre septembre 2018 et septembre 2019, soit un accroissement de 20,3 %, relativement plus important que celui observé il y'a un an (+ 2,6 %). Par pays, on observe une augmentation de cet indicateur au Cameroun (+16,7 %), au Congo (+36,9 %), au Gabon (+18,2 %) et au Tchad (+93,1 %). A contrario, il s'est replié en République Centrafricaine (- 24,0 %) et en Guinée Equatoriale (-2,6 %).

L'évolution ci-dessus a contribué à la hausse de la part des réserves dans le bilan des banques (réserves / total du bilan) dans la CEMAC, qui est passée de 14,1 % en septembre 2018 à 15,6 % un an après, soit un gain de 1,5 point contre +0,1 point en septembre 2018.

Par composante, en glissement annuel, la progression des réserves brutes du système bancaire de la CEMAC découle de l'accroissement significatif des réserves libres (de 1 274,7 milliards à septembre 2018 à 1 526,5 mois douze mois plus tard, soit + 19,8 %, après - 6,3 % un an plus tôt) couplée à la hausse des réserves obligatoires (de 571,5 à 693,9 milliards à septembre 2019, soit + 21,4 %, après +30,2 % douze mois auparavant). Principale composante des réserves libres, le solde des comptes courants des banques à la Banque Centrale est passé de 963,1 milliards à 1 208,8 milliards, en hausse de 25,5 %, après - 11,7 % antérieurement. De plus, les encaisses des banques se sont améliorées de 1,9% pour se situer à 317,6 milliards en septembre 2019.

¹Les réserves libres représentent la somme des placements des banques au marché monétaire, du solde de leur compte courant à la BEAC (déduction faite des réserves obligatoires) et de leurs encaisses.

²Déduction faite des réserves obligatoires conformément à la Décision N°11/CPM/2017 portant modification du mode de constitution des réserves obligatoires dans la CEMAC.

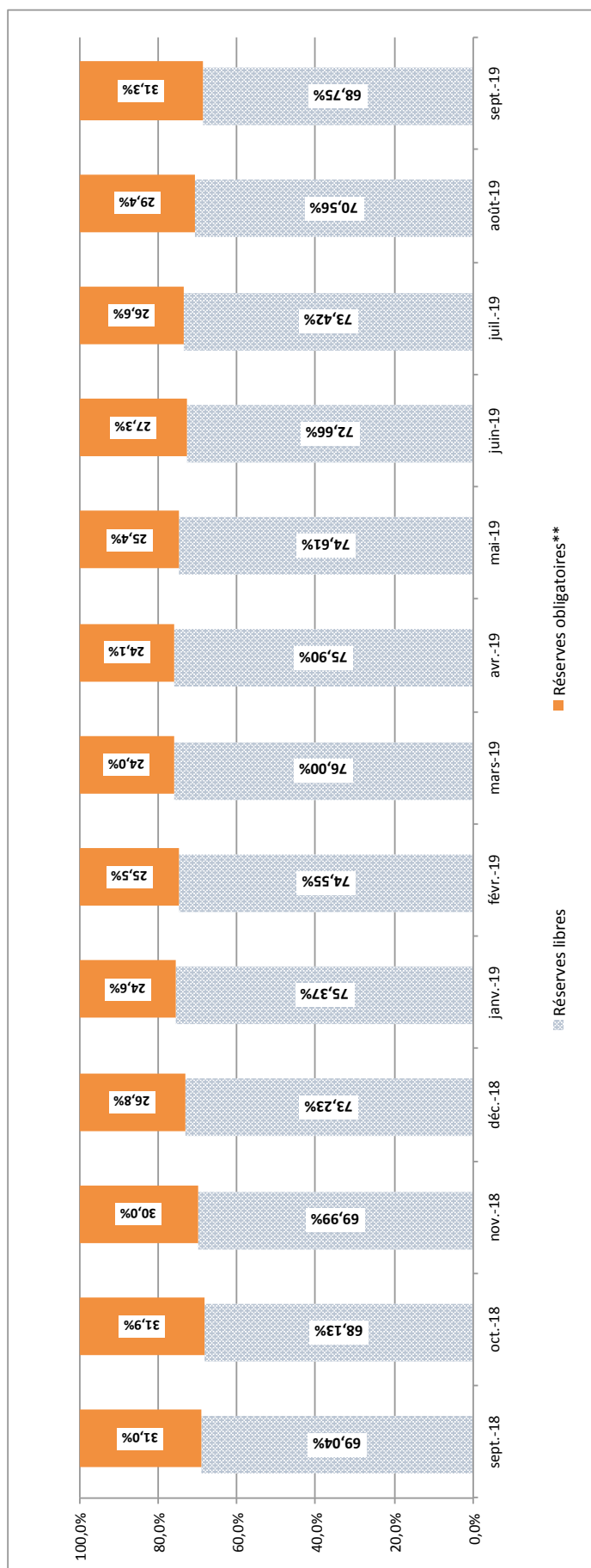
T14 : Evolution des principaux indicateurs de la liquidité

(en millions de FCFA)

	2019												
	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19
Réserves totales*	1 846 231	1 789 455	1 903 429	2 124 908	2 367 229	2 313 301	2 438 360	2 445 410	2 412 017	2 431 669	2 449 609	2 335 284	2 220 479
Réserves libres	1 274 708	1 219 144	1 332 120	1 556 129	1 784 250	1 724 513	1 853 042	1 856 163	1 799 533	1 766 802	1 798 420	1 647 822	1 526 549
Réserves obligatoires**	571 523	570 311	571 309	568 779	582 979	588 788	585 318	589 247	612 484	664 867	651 189	687 462	693 930
Réserves / Dépôts	23,8 %	23,8 %	22,4 %	21,7 %	22,9 %	24,2 %	27,0 %	26,9 %	27,8 %	27,4 %	26,9 %	27,1 %	26,6 %
Dépôts/ Crédits à l'économie	110,0 %	110,7 %	109,9 %	109,5 %	109,8 %	114,0 %	116,3 %	117,7 %	119,7 %	122,8 %	123,8 %	124,0 %	127,5 %
Réserves/ Total bilan	14,1 %	13,7 %	14,4 %	15,5 %	17,2 %	17,0 %	17,7 %	17,6 %	17,3 %	17,4 %	17,3 %	16,2 %	15,6 %
Réserves libres / Réserves Obligatoires	223,0 %	213,8 %	233,2 %	273,6 %	306,1 %	292,9 %	316,6 %	315,0 %	293,8 %	265,7 %	276,2 %	239,7 %	220,0 %
Réserves libres / Crédits à l'économie	17,0 %	16,2 %	17,6 %	20,2 %	23,6 %	23,6 %	25,3 %	25,6 %	24,9 %	24,4 %	24,9 %	22,5 %	20,9 %

Source : BEAC

G23. Evolution de la structure des réserves des banques
(réserves libres et obligatoires) de la CEMAC



Source : BEAC

T15 : Agrégats de monnaie et de crédit (en millions de FCFA)

CEMAC	2019												
	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19
Avoirs extérieurs nets	2 073 573	1 985 934	2 120 048	2 509 014	2 435 411	2 215 666	2 478 960	2 542 021	2 655 087	2 765 257	2 793 512	2 725 164	2 488 248
dont BEAC	1 937 529	1 854 297	2 049 127	2 378 843	2 375 447	2 262 572	2 480 332	2 529 299	2 674 335	2 860 384	2 753 233	2 762 789	2 558 044
Créances nettes sur l'Etat	3 121 000	3 217 476	3 234 362	3 364 644	3 519 654	3 859 875	3 800 024	3 842 930	3 854 885	3 820 598	3 969 471	4 016 566	4 101 966
Crédits à l'économie	7 913 289	7 922 011	7 977 470	8 104 073	7 946 194	7 687 923	7 718 076	7 656 914	7 620 754	7 639 471	7 619 715	7 709 604	7 682 823
Crédits à court terme	4 763 747	4 806 509	4 839 457	4 923 331	4 767 565	4 522 979	4 553 450	4 503 643	4 466 122	4 460 890	4 456 513	4 485 917	4 413 667
Crédits à moyen terme	2 958 070	2 924 351	2 953 161	2 984 483	2 983 536	2 971 454	2 966 501	2 957 642	2 957 490	2 987 070	2 973 555	3 028 762	3 073 590
Crédits à long terme	191 472	191 151	184 852	196 259	195 093	193 490	198 125	195 629	197 142	191 511	189 647	194 925	195 566
Masse monétaire (M2)	10 725 692	10 739 372	10 876 514	11 480 318	11 352 188	11 138 674	11 352 623	11 510 956	11 543 471	11 623 637	11 874 338	12 104 499	11 905 702
Monnaie fiduciaire	2 368 362	2 390 963	2 443 251	2 570 662	2 442 604	2 440 804	2 477 108	2 475 818	2 479 935	2 513 345	2 548 629	2 557 409	2 549 786
Monnaie scripturale	5 259 535	5 239 686	5 245 712	5 602 790	5 642 951	5 378 117	5 508 401	5 677 213	5 788 308	5 829 046	6 080 897	6 281 543	6 057 561
Quasi-monnaie	3 097 795	3 108 723	3 187 551	3 306 866	3 266 633	3 319 753	3 367 114	3 357 925	3 275 228	3 281 246	3 244 812	3 265 547	3 298 355
Taux de couverture extérieure de la monnaie (en %)	55,98	58,35	58,04	57,07	58,06	61,31	61,87	61,26	62,75	62,93	63,94	65,56	66,21

Source : BEAC

(Variation en glissement annuel)

CEMAC	2019												
	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19
Avoirs extérieurs nets	1,0 %	3,4 %	7,5 %	8,0 %	4,2 %	-3,5 %	15,4 %	13,4 %	19,9 %	26,4 %	25,2 %	22,7 %	20,0 %
dont BEAC	-5,4 %	-3,1 %	10,3 %	11,7 %	5,6 %	4,9 %	22,5 %	29,2 %	34,0 %	48,1 %	44,1 %	35,3 %	32,0 %
Créances nettes sur l'Etat	23,8 %	27,6 %	22,5 %	22,4 %	28,0 %	36,6 %	33,3 %	30,1 %	33,9 %	33,9 %	39,4 %	32,3 %	31,4 %
Crédits à l'économie	1,9 %	1,7 %	2,3 %	4,0 %	3,2 %	0,6 %	-0,1 %	-1,0 %	-1,4 %	-2,1 %	-2,2 %	-1,8 %	-2,9 %
Crédits à court terme	1,4 %	1,3 %	2,0 %	4,4 %	1,8 %	-2,5 %	-4,3 %	-5,4 %	-4,9 %	-5,4 %	-5,0 %	-4,7 %	-7,3 %
Crédits à moyen terme	3,4 %	3,0 %	3,7 %	3,9 %	5,9 %	5,9 %	7,1 %	6,7 %	4,2 %	3,1 %	2,4 %	2,6 %	3,9 %
Crédits à long terme	-5,9 %	-6,6 %	-8,4 %	-3,6 %	0,1 %	-2,0 %	-1,9 %	-3,0 %	0,5 %	-1,1 %	-2,2 %	2,0 %	2,1 %
Masse monétaire (M2)	5,2 %	5,9 %	5,6 %	8,3 %	8,5 %	6,5 %	9,4 %	9,0 %	9,6 %	10,1 %	13,2 %	13,2 %	11,0 %
Monnaie fiduciaire	7,9 %	8,8 %	10,6 %	5,5 %	7,9 %	9,9 %	9,7 %	9,7 %	9,9 %	11,1 %	12,9 %	9,8 %	7,7 %
Monnaie scripturale	4,3 %	5,2 %	2,8 %	7,9 %	9,4 %	3,8 %	9,3 %	10,9 %	12,1 %	12,8 %	18,6 %	19,0 %	15,2 %
Quasi-monnaie	4,9 %	4,9 %	6,5 %	11,2 %	7,6 %	8,6 %	9,4 %	5,6 %	5,4 %	4,9 %	4,4 %	6,0 %	6,5 %
Contribution à la croissance de M2 (En point de pourcentage)													
Avoirs extérieurs nets	0,2	0,6	1,4	1,8	0,9	-0,8	3,2	2,8	4,2	5,5	5,2	4,7	3,9
Créances nettes sur l'Etat	5,9	6,9	5,8	5,8	7,4	9,9	9,1	8,4	9,3	9,2	10,7	9,2	9,1
Crédits à l'économie	1,5	1,3	1,8	2,9	2,4	0,4	-0,1	-0,7	-1,0	-1,6	-1,6	-1,3	-2,1

Source : BEAC

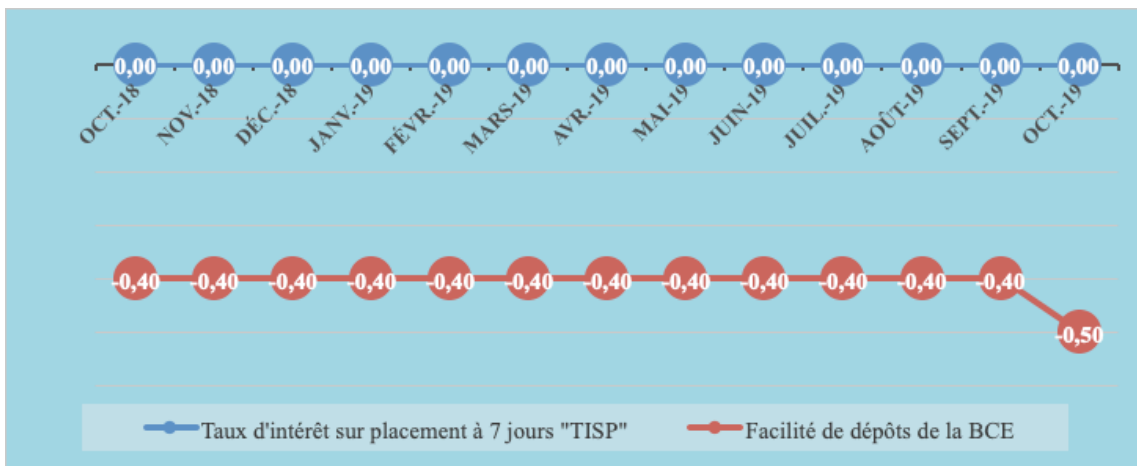
T16 : Taux directeurs de la BEAC

	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19
Taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO)	2,95	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50
Taux interbancaire moyen pondéré (TIMP)	4,58	4,35	4,91	5,11	4,19	5,10	4,98	4,57	4,56	5,15	5,15	5,15	5,15
Taux d'intérêt sur placement à 7 jours "TISP"	-	-	-	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'intérêt sur placement à 28 jours "TISP"	-	-	-	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'intérêt sur placement à 84 jours "TISP"	-	-	-	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux crédit minimum (TCM)	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45
Taux d'intérêt de la zone Euro	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Taux d'appels d'offre	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,40	- 0,50
- Facilité de dépôts													

Source : BEAC

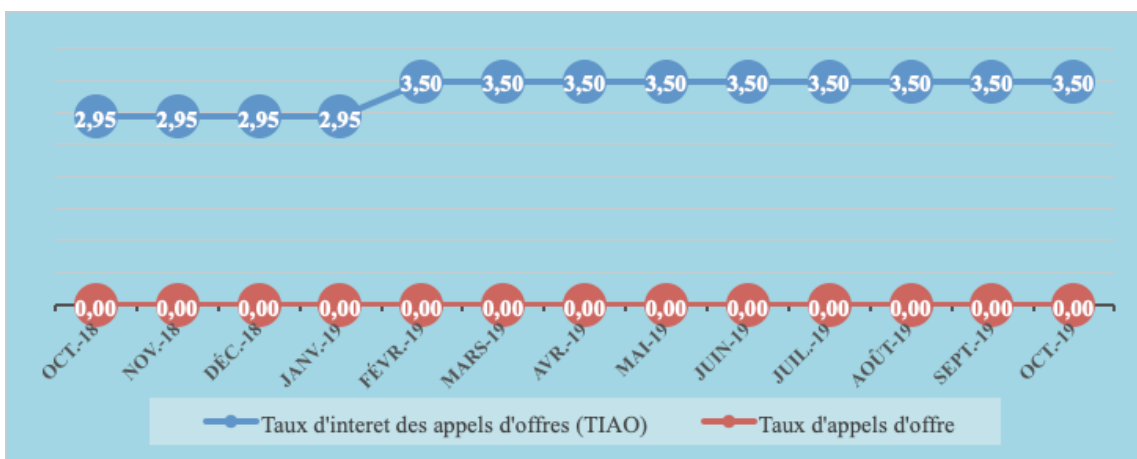
* Les taux du marché monétaire sont les taux de fin de période

G24. Evolution comparée du TISP et du taux de la facilité de dépôts de la BCE



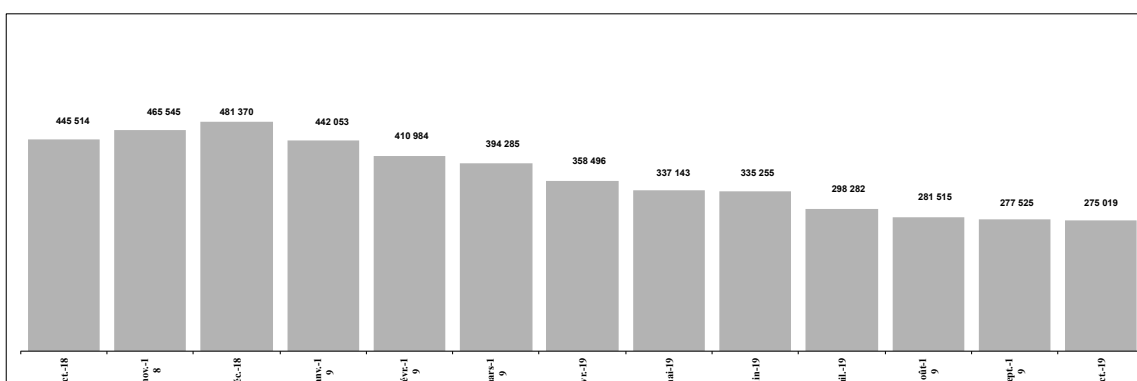
Source : BEAC

G25. Evolution comparée du TIAO et du taux d'appels d'offres de la BCE



Source : BEAC

G26. Evolution du volume des injections de liquidité (Guichet A) dans la CEMAC (en millions de FCFA)



Source : BEAC

Conclusion

Le cinquième numéro du BES retrace dans les grandes lignes les principales évolutions économiques, monétaires et financières dans la CEMAC et la mise à jour des prévisions macroéconomiques. La récente tournée de programmation monétaire effectuée par les services de la Banque au mois de septembre 2019, a permis de mettre à jour les prévisions macro-économiques.

Les prévisions actualisées de l'activité économique de la CEMAC indiquent que la croissance économique progresserait, avec un taux de croissance de + 2,7 % en 2019, contre 1,8 % en 2018, en lien avec une production pétrolière plus vigoureuse et une hausse plus importante de la production non pétrolière. Le secteur pétrolier enregistrerait une croissance de + 4,4 % en 2019 contre + 1,2 % en 2018. Le secteur non pétrolier quant à lui connaîtrait une croissance de + 2,3 % en 2019, après + 1,9 % en 2018.

Au deuxième trimestre 2019, les pressions inflationnistes dans la CEMAC se sont accentuées, tout en restant contenues sous la norme communautaire de 3,0 % en moyenne annuelle. Ainsi, le taux d'inflation en moyenne annuelle est passé de + 1,4 % à fin juin 2018 à + 2,8 % à la même période en 2019, après + 2,4 % au 31 mars 2019. Par pays, la dynamique des prix à la consommation des ménages, en moyenne annuelle, est demeurée contrastée. Le Gabon et le Tchad sont les seuls pays qui ont enregistré des taux d'inflation au-delà de la limite communautaire.

Les finances publiques devraient se redresser en 2019, dans un contexte marqué par la mise en œuvre des engagements pris par les autorités de la Sous-région dans le cadre des programmes d'ajustement signés et en cours de signature avec le FMI. En conséquence, le solde budgétaire, base engagements, dons compris, serait excédentaire de 0,8 % du PIB en 2019, après un déficit de 0,3 % du PIB en 2018, en lien avec l'accroissement des recettes publiques, induit par la bonne tenue des activités pétrolières.

La situation des comptes extérieurs serait marquée en 2019, par un accroissement des vulnérabilités extérieures des pays membres de la CEMAC, en raison de la dégradation du déficit du compte courant, ce malgré, la bonne tenue des exportations des principaux produits exportations de la CEMAC. Ainsi, le déficit des transactions courantes, dons officiels inclus, passerait de 2,7 % du PIB en 2018 à 3,6 % du PIB en 2019. Ce creusement du déficit découlerait principalement de l'accentuation des déficits des services et des revenus, et dans une moindre mesure, d'une contraction de l'excédent commercial.

La dynamique des agrégats monétaires, en glissement annuel, à fin septembre 2019, s'est caractérisée par i) une hausse des avoirs extérieurs nets du système monétaire de 20,0 % ; ii) une augmentation des créances nettes du système monétaire sur les États de la CEMAC de 31,4 % à 4 101,9 milliards, imputable aux décaissements effectués par le FMI dans le cadre des programmes économiques et financiers en cours d'exécution dans certains pays de la Zone, d'une part, et d'autre part à la baisse des dépôts publics ; iii) un repli de 2,9 % des crédits à l'économie, qui sont revenus de 7 913,3 milliards en septembre 2018 à 7 682,8 milliards en 2019; iv) une hausse de 11,0 % de la masse monétaire au sens large (M2), pour s'établir à 11 905,7 milliards à fin septembre 2019.

Toutefois, ces perspectives sont étroitement liées aux évolutions de l'activité économique mondiale, qui demeure exposée aux risques géopolitiques et financiers, liés notamment à l'exacerbation des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, à l'envolée des cours du pétrole et aux perturbations des approvisionnements pétroliers en Arabie Saoudite ainsi qu'aux conséquences d'un éventuel Brexit sans accord entre la Grande-Bretagne et l'Union Européenne.

II. ETUDE

LA NOUVELLE REGLEMENTATION DES CHANGES DE LA CEMAC

Introduction

Le Règlement N°02/00/CEMAC/UMAC/CM portant harmonisation de la Réglementation des changes dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), adopté le 29 avril 2000, a servi de cadre réglementaire pour la réalisation des opérations économiques et financières entre la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et l'extérieur au cours de ces dernières années. La problématique de sa révision a été soulevée en 2011 dans le cadre des activités de suivi du rapatriement des avoirs en devises des Etats membres de la CEMAC, menés par le Comité mixte Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)/Banque de France/Trésor Français. Les réflexions approfondies sur les origines du faible niveau des réserves extérieures, conduites par ce Comité, ont mis en lumière une connaissance limitée par les assujetties du cadre réglementaire et opérationnel des opérations de change, en raison de l'absence de vulgarisation de celui-ci et l'ineffectivité de sa mise en œuvre pourrait s'expliquer par la faiblesse des dispositifs opérationnels de suivi et de contrôle. Toutes ces choses ont concouru à un faible rapatriement des recettes d'exportation alors que les importations de biens et services n'étaient pas sous tendues par des opérations effectivement réalisées.

En outre, faisant le bilan de la mise en œuvre de la réglementation des changes en 2011, la BEAC en a relevé plusieurs insuffisances liées aux mutations importantes des sphères économiques et financières mondiales et sous régionales. Ces évolutions étaient caractérisées, entre autres, par le développement des systèmes et moyens de paiement électronique, l'apparition et la consolidation des marchés boursiers ainsi que l'essor de la problématique de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB/FT). De plus, les Statuts de la BEAC, révisés et mis à jour en juin 2007, fixaient parmi les missions essentielles de la Banque Centrale celle de « conduire la politique de change de l'Union Monétaire » (article 1er des Statuts). Cette nouvelle donne a commandé de clarifier les rôles et les responsabilités des organes chargés de la mise en œuvre de la réglementation des changes. De ce fait, le rôle central de la BEAC se devait d'être affirmé pour lui permettre d'assurer pleinement ses missions de conduite de la politique de change et gestions des réserves de change de la Communauté.

Le cadre institutionnel de la politique de change est régi d'une part, par les articles 23 de la Convention de l'UMAC et 1er des Statuts de la Banque Centrale, et d'autre part, par l'obligation de rapatriement des recettes d'exportation et de centralisation des réserves de change à la Banque Centrale régie par la Convention monétaire du 22 novembre 1972 avec le partenaire français et les dispositions de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale. Les objectifs de la politique de change de la BEAC sont d'assurer la stabilité extérieure de la monnaie et des prix et elle a pour instrument d'intervention, le Règlement N°02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018 portant Réglementation des changes dans la CEMAC. En outre, plusieurs défis sont à relever pour lutter contre les habitudes installées pendant des décennies. Les challenges et les perspectives consistent en la poursuite des actions de communication et introduction de quelques mesures de souplesse pour des secteurs particuliers.

C'est ainsi que depuis le 04 juillet 2019, la BEAC et la Commission de la CEMAC se sont mobilisées dans une vaste campagne de vulgarisation et de dialogue avec toutes les parties concernées, afin de favoriser une application effective et harmonieuse de la nouvelle réglementation des changes. Cet exercice traduit également les efforts de transparence de la Banque Centrale sur ses actions et le fondement de ses décisions vis-à-vis du public. Cette campagne permet de faire un point complet sur les grands axes du nouveau dispositif, ainsi que sa mise en œuvre à ce jour, en mettant l'accent sur les principaux points d'incompréhension et les solutions concrètes apportées par la BEAC pour y remédier.

Au vu de ce qui précède, le présent article dresse un état des lieux de la mise en œuvre de la réglementation des changes, lequel a permis de faire ressortir dans un premier temps : I) Rappels, II) Grands axes de la réglementation des changes, III) Résultats enregistrés à ce jour et III) Perspectives.

1. Rappels

1) Définition

La réglementation des changes est un document qui codifie les opérations de changes et du commerce extérieur entre les pays de la Communauté Economique Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) et leurs partenaires situés à l'extérieur de l'espace commun.

2) Périmètre de couverture

Les opérations concernées par la réglementation des changes sont les transactions internationales courantes, telles que définies par les Statuts du Fonds monétaire international. Néanmoins, d'après l'article 5 du document adopté en décembre 2018, certains emprunts et prêts sont soumis à déclaration préalable des autorités compétentes. Par ailleurs, toutes les opérations portant sur des valeurs mobilières étrangères dont les montants excèdent 10 millions de francs CFA, sont également soumises à l'obligation de déclaration. S'agissant des opérations de change, l'article 10 stipule que « les cours d'achat de vente de devises autres que l'euro sont établis sur la base du taux de change fixe du franc CFA par rapport à l'euro et des cours de ces devises par rapport à l'euro sur les marchés de changes fixes ». La réglementation prévoit qu'une commission dite de change manuel ne dépassant pas 4 % pour les billets de la zone franc et 10 % pour les autres devises. Les commissions sont retenues selon que le change se fait dans la CEMAC ou en dehors. Lorsque le change se fait dans la CEMAC, le montant de la commission ne doit pas dépasser les 0,25 % du montant, tandis que lorsqu'elle l'opération de change est effectuée en dehors de la CEMAC, le montant maximum de cette commission est de 0,50 %.

3) Objectifs

Tout d'abord, la réglementation des changes contribue à valoriser le franc CFA à travers une amélioration des transactions financières extérieures, de manière à minimiser les flux de devises sortants injustifiées et maximiser les flux de devises issus d'activité légales. Ensuite, elle s'adapte aux nouvelles problématiques telles que l'émergence de nouveaux moyens de paiement et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

2. Grands axes de la nouvelle réglementation des changes

1) Contexte

La nouvelle réglementation revêt une importance capitale pour la Sous-région adoptée le 21 décembre 2018 par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), elle est entrée en vigueur le 1er mars 2019. La nouvelle réglementation des changes est le fruit de nombreux travaux conduits par la Banque Centrale depuis 2017, en concertation étroite avec tous les acteurs concernés de la Sous-région (Administrations nationales, intermédiaires agréés, opérateurs économiques, etc.). Par ailleurs, les observations avisées de plusieurs partenaires et institutions internationales ont été prises en compte, de même qu'un benchmarking particulièrement utile a été réalisé auprès de divers pays dont l'expérience a été édifiante.

Les efforts ainsi déployés sont à la mesure de l'importance capitale que revêt ce texte communautaire. Il constitue le socle du dispositif de coopération monétaire en Afrique Centrale, basé sur un régime de change fixe, dont le principe de base est la centralisation à la Banque Centrale des devises issues de la vente des produits d'exportation. Ainsi, les exigences en matière de transparence et de lutte anti-blanchiment requièrent une discipline sans faille dans la surveillance et le traitement des transactions financières internationales. La nouvelle réglementation des changes ne comporte aucune nouvelle disposition contraignante en matière de rapatriement des recettes d'exportation. Bien au contraire, le nouveau dispositif, comparé à l'ancien texte, introduit davantage de clarté, de simplification et d'assouplissement pour les exportateurs, les banques et le personnel diplomatique.

2) Enjeux

L'application effective de la réglementation des changes conditionne la soutenabilité externe de la monnaie commune, à travers l'optimisation des transactions financières extérieures. Dans le même temps, elle apporte des innovations visant à stimuler l'activité économique et à favoriser la transformation profonde des économies de la CEMAC, condition sine qua non de leur résilience. Enfin, dans un environnement marqué par la montée des activités illicites et le financement du terrorisme, le nouveau règlement fait obligation aux différents acteurs d'inclure dans leurs dispositifs les diligences indispensables à la lutte anti-blanchiment, disposition qui vise à prévenir le risque majeur d'exclusion financière et de dégradation des relations de correspondance bancaire.

La mise en œuvre de la politique de change intervient dans un contexte où le contrôle de change dans la CEMAC est inexistant. En effet, il y a la libre transférabilité de la monnaie, une liberté totale des transactions courantes, dans la mesure où aucune transaction des biens ou services n'est soumise à autorisation préalable. S'agissant des transactions financières ou en capital, le régime de déclaration préalable pour les opérations entrantes est appliqué, tandis que pour les opérations courantes sortantes, il n'existe aucune autorisation préalable de la BEAC. En outre, il est crucial de disposer des réserves de change suffisantes pour défendre la parité de la monnaie. Les réserves de changes devant couvrir au minimum 3 mois d'importation des biens et services et le taux de couverture extérieure de la monnaie devant être au minimum 60 %. Par ailleurs, le cadre institutionnel exige en premier lieu, le rapatriement par les résidents de toutes les devises issues de leurs transactions internationales et leur centralisation à la BEAC. Ensuite, il requiert l'absolue domiciliation des exportations et des importations dans un établissement de crédit.

3) Rôle du secteur pétrolier

Concernant les entreprises pétrolières, elles considèrent certaines dispositions en matière de change dans la CEMAC comme des restrictions au bon fonctionnement de leurs activités, à savoir, la domiciliation des importations et exportations de biens et services lorsque le montant de la transaction est supérieur à 5 millions de FCFA ; le rapatriement des recettes d'exportations de biens et services et la sollicitation de l'autorisation de détenir ou de procéder à l'ouverture d'un compte en devises hors de la CEMAC et dans la CEMAC.

Pour ce qui est de la domiciliation des importations et des exportations de biens et services, les pétroliers ont noté la lourdeur administrative avec ralentissement de l'activité économique, tandis que pour sa part, la BEAC doit mettre sur pied des procédures nécessaires pour s'assurer de la causalité des transferts effectués et l'effectivité des rapatriements des revenus d'exportation.

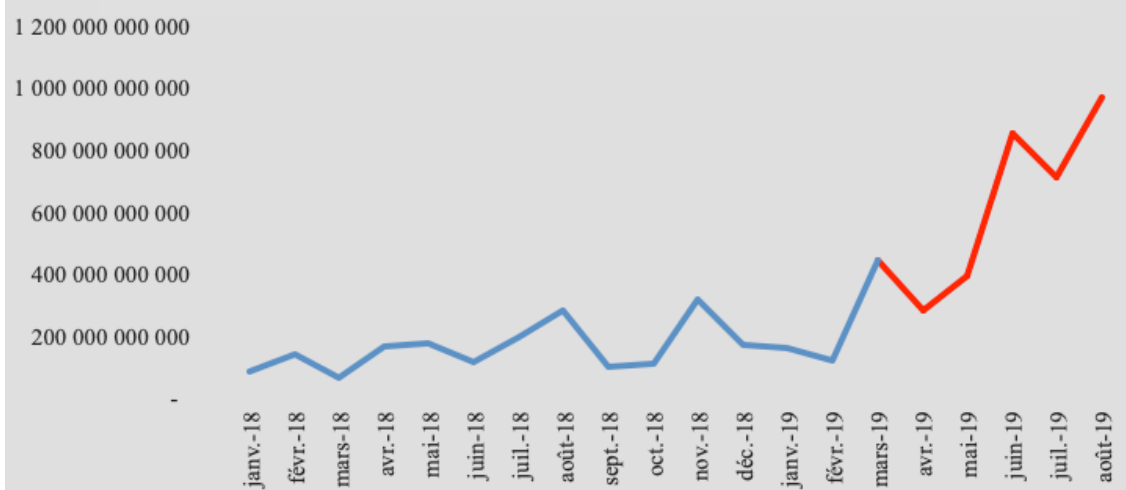
S'agissant du rapatriement des recettes d'exportations, les pétroliers ont l'obligation de détenir des avoirs à l'étranger pour les motifs suivants : négociation des financements, cash pooling, remboursement des emprunts, etc. Quant à la BEAC, d'une part, le rapatriement des avoirs en devises est nécessaire pour assurer la stabilité extérieure de la monnaie, et d'autre part, elle doit offrir la possibilité aux entreprises d'avoir un petit volant de trésorerie. Enfin, au sujet de la détention ou de l'ouverture d'un compte en devises offshore et on shore, les pétroliers doivent justifier d'une condition d'emprunt sur le marché bancaire international et d'un moyen de paiement dans les délais des fournisseurs implantés hors CEMAC.

3. Résultats provisoires

Sur le plan des résultats enregistrés à ce jour, il faut souligner que moins d'un an après son entrée en vigueur, la nouvelle réglementation des changes affiche des débuts prometteurs, marqués par une forte remontée des réserves extérieures, par ailleurs soutenues par les mesures de redressement économique et financier engagées par les Etats membres et les institutions communautaires, avec l'appui des partenaires au développement. Deux résultats sont à relever, la hausse des rapatriements et rétrocessions et l'amélioration tangible des délais moyen de traitement d'une demande de transfert.

Concernant les rapatriements et les rétrocessions, ils s'inscrivent en hausse. En effet, au 31 août 2019, les rétrocessions ont atteint 3 896 milliards de FCFA, contre 1 181 milliards de FCFA un an plus tôt (+110 %). Les rétrocessions enregistrées sur les six premiers mois d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, soit entre mars et août 2019 (3 624 milliards de FCFA), excèdent celles enregistrées durant toute l'année 2018 (1 858 milliards de FCFA). Les efforts fournis pour le suivi des rapatriements et rétrocessions se sont ressentis dans l'évolution des réserves de changes de la BEAC qui se sont établis à 4 402 milliards de FCFA à fin août 2019 contre 3 312 milliards de FCFA (+ 32,92 %) la même période de l'année précédente.

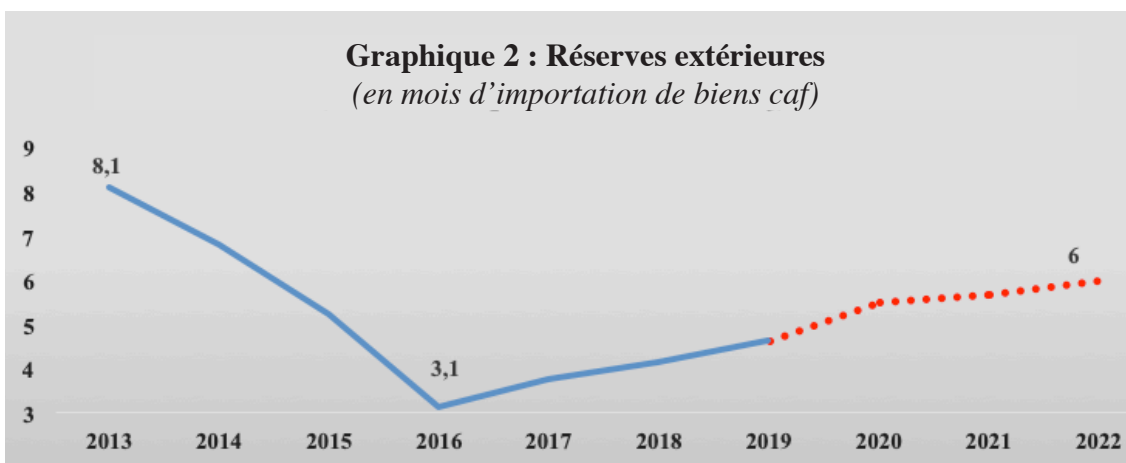
Graphique 1 : Evolution des transferts en francs CFA



Source : BEAC

Ainsi, les réserves de changes en mois d'importations de biens et services atteindraient 3,3 mois en 2019, contre 2,6 mois un an plus tôt, portant le taux de couverture extérieure de la monnaie à 70 % en 2019, contre 61,4 % un an plus tôt. Cette évolution participe des mesures prises par la BEAC aussi bien sur le plan organisationnel, avec le renforcement des moyens nécessaires à la mise en œuvre du nouveau texte, que réglementaire, grâce à la publication, notamment sur le site internet de la BEAC, de l'ensemble des instructions et circulaires déclinant les modalités d'application de cette loi.

Graphique 2 : Réserves extérieures
(en mois d'importation de biens caf)



Source : BEAC

S'agissant du délai moyen de traitement d'une demande de transfert, il a connu une nette amélioration. Le nouveau dispositif opérationnel mis en place par la BEAC en vue du suivi de l'application de la réglementation des changes a donné des résultats probants, caractérisés par une très forte réduction des délais de traitement des transferts. A titre illustratif, le délai moyen de traitement des dossiers de transferts aux Services Centraux, qui était en moyenne de 20 jours, a été ramené à 1 journée. Au niveau des Directions Nationales, ce délai est revenu de 21 jours en moyenne à 2 jours.

Ce bilan d'étape globalement appréciable conforte l'impact macroéconomique favorable de la nouvelle réglementation sur la soutenabilité de la monnaie sous-régionale, contribuant ainsi à renforcer notre régime de change fixe.

4. Perspectives

En termes de perspectives, la BEAC prévoit de poursuivre le déploiement de son plan de communication à l'échelle de la CEMAC, d'élaborer un cahier de charge devant préciser les conditions et modalités d'exercice de l'activité des transferts de fonds rapides à l'international par des sociétés agréées et celles afférentes à la commercialisation des produits des sociétés de renommée internationale en matière de transferts transfrontaliers (Western Union, Money Gram, RIA) ; suivre spécifiquement les activités des entreprises pétrolières et minières aux fins d'éviter tout goulet d'étranglement dans le déroulement de celles-ci, tout en mettant en œuvre les obligations réglementaires en matière de rapatriement

Conclusion

La nouvelle réglementation des changes apparaît du coup plus souple que l'ancienne réglementation, car elle offre plus de potentialités aux opérateurs économiques dans la réalisation de leurs transactions financières. De même, du point de vue des sanctions, pénalités et réduction des procédures de prise de sanction, les mesures sont adoucies, passant de 20 % à 5 % de la valeur concernée. De plus, certaines opérations courantes telles que la couverture du risque de change ne sont plus soumises à l'autorisation préalable de la BEAC.

La politique de change étant un attribut de la politique monétaire, elle contribue à la stabilité externe. Le rapatriement des recettes d'exportations, notamment des entreprises pétrolières et minières, principales pourvoyeuses de devises de la CEMAC, est fondamental pour soutenir la parité fixe de notre monnaie avec l'Euro. La centralisation des devises à la BEAC est un vecteur majeur de création des marges de financement des économies de la CEMAC à travers la reconstitution de l'épargne, tant publique que privée.

II. ANNEXES



Mise en page et impression :

SERVICE DE L'IMPRIMERIE DE LA BEAC

736 avenue Monseigneur Vogt - B.P. 1917, Cameroun

Téléphone : (237) 22 23 40 30/60

Fax : (237) 22 23 33 29/50

E-mail : beac@beac.int

Site web : www.beac.int